RAPPORT

DI

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR

LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1876.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



JL 247 Q3 F718 1876 QFO

Livre rare

QUÉBEC: RESSES A VAPEUR DE LÉGER BROUSSEAU No. 9, rue Buade,

1876

RAPPORT

 $\mathbf{D}\mathbf{F}$

COMMISSAIRE DES TERRES = COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR

LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1876.

Imprimé par ordre de l'Assemblée L'gislative.



QUEBEC:
DES PRESSES A VAPEUR DE LÉGER BROUSSEAU
No. 9, rue Buade,

1876

RAPPORT

DU

COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC,

POUR

LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1876.

A Son Excellence l'Honorable Réné Edouard Caron,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Conformément aux dispositions de l'acte concernant la vente et l'administration des Terres de la Couronne, j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence le rapport suivant sur les transactions de mon département, comprises dans l'année fiscale échue le 30 Juin dernier.

TERRES DE LA COURONNE.

69,240 acres de ces terres ont été vendus, pendant la période susdite, pour la somme de \$26,824.17, sur laquelle et comme arrérages sur d'anciennes ventes \$23,578.37 ont été perçus.

43 lots contenant une étendue de 3,606 acres ont été octroyés gratuitement sur certains chemins de colonisation durant le même temps.

Le premier juillet 1876, la superficie des terrains subdivisés et disponibles était de 6,308,361 acres.

TERRES DU CLERGÉ.

3,945 acres de ces terres ont été vendus durant l'année fiscale au prix de \$1,728.80, sur lequel et comme arrérages sur ventes antérieures, \$3,760.65 ont été payés. La superficie de ces terrains restant vacants, etait, le 30 juin dernier, de 189,083 acres.

BIENS DES JÉSUITES.

Les montants perçus sur ces propriétés se sont élevés à \$28,680.46, et les dépenses encourues dans ce service, en commission, arpentages, etc., forment un total de \$7,485.26.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Le Domaine de la Couronne a rapporté \$4,103.36: les lots de grève et en eau profonde \$3,772.22, et le Domaine proprement dit \$331.14. L'administration de ces biens a coûté \$918.34.

SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les rentes et arrérages dus dans cette seigneurie ont donné \$5,685.28, et les frais de perception se sont élévés à \$759.83.

BOIS ET FORÊTS.

Le montant des droits de coupe, rentes foncières et primes perçu, du 1er juillet 1875 au 30 juin 1876, est de \$386,774.18.

RECETTES TOTALES.

Les recettes ci-dessus énumérées forment un total de \$457,378.21.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Durant l'année fiscale qui vient de finir, le Département auquel je préside a versé au trésor la somme de \$604,378.12, argent comptant, étant un surplus de \$26,375.52, sur le plus fort montant ainsi perçu en une seule année, jusqu'à ce jour. Le total des billets en main, dus sur les années précédentes, était le premier juillet 1875, de \$232,681.07, sur lequel \$146,999.91, ont été payés depuis cette époque jusqu'au 30 juin dernier; laissant une balance de \$85,681.16, à percevoir durant l'année courante.

Toutefois, il est nécessaire de noter que le chiffre des transactions des douze mois échus le 30 juin 1876, accuse une diminution fort sensible sur les opérations y correspondant de l'année précédente, ne s'étant élevé qu'à \$457,378.21. Cette diminution est attribuable en partie à la crise financière que nous traversons et aussi à un décroissement notable dans la vente des terres publiques et des perceptions qui en dépendent.

Deux causes principales ont amené ce dernier résultat :

La première consiste dans les restrictions sévères apportées à la vente des Terres de la Couronne pour toutes fins de spéculation quelconque, soit de mine, soit d'exploitation forestière; la seconde provient de l'extrême indifférence qu'apportent les colons dans l'acquittement de ce dont ils sont redevables à la

Couronne ou plutôt du parti pris, bien arrêté chez quelques-uns, de ne s'occuper nullement de ces paiements. S'assurer un titre bon et valable pour les terres dont ils jouissent et sur lesquelles ils n'ont généralement payé qu'un seul versement du prix d'achat, semble, pour ces colons, la chose du monde dont ils doivent le moins tenir compte; et ce n'est que lorsque, poussés à la dernière extrémité, ils veulent faire un emprunt, voir clair à travers un dédale de transactions compliquées et presque toujours légalement imparfaites, qu'ils songent à se procurer un titre inattaquable sous forme de Lettres-Patentes. Souvent, comptant sur la bienveillance des Gouvernements, d'autres colons occupent des terrains vacants de la Couronne, sans les avoir acquis, les améliorent, en jouissent durant quinze ou vingt ans malgré toutes les menaces qui leur sont faites par les agents, et restent ainsi vendant et échangeant ces terres, jusqu'à ce que, par quelques complications provenant d'innombrables cessions et transactions faites entre voisins, il devienne urgent de recourir au Département pour sauvegarder les établissements qu'ils se sont faits.

Ainsi les arrérages dus sur la vente des terres publiques, tant en capital qu'en intérêt, au lieu de diminuer, vont croissant, et le montant de ces dettes qui, d'après les calculs les mieux fondés, était, en 1871, de \$646,622.25 dépasse aujourd'hui \$700,000.

Cet état de choses ne saurait être plus longtemps toléré, et l'on admettia volontiers que le temps est venu de prendre des mesures nécessaires pour ramener les retardataires au sens de leurs devoirs.

Bon nombre de ces débiteurs, j'en conviens, peuvent assez difficilement s'acquitter et méritent d'être traités avec indulgence; mais un grand nombre pourraient le faire qui, pour la plupart, s'ils eussent eu à transiger avec un particulier, seraient aujourd'hui libres de toutes redevances; et, m'est avis que l'on ne saurait blâmer les gouvernants qui sauront porter remède à cet abus. A ce propos, je me permettrai d'ajouter qu'il me paraît du devoir de chacun d'encourager les colons, dans leur propre intérêt, à prendre les mesures nécessaires pour s'assurer des titres en temps raisonnable.

Une erreur fatale, selon moi, commise jusqu'ici dans la gestion de nos terres et qui n'a pas été sans nuire considérablement à nos finances tout en dépréciant la valeur de nos terrains aux yeux des étrangers et dans l'estime même de ceux qui les possèdent, est le bas prix apposé à la vente de ces biens-fonds.

Le paiement d'une somme quelque peu approchant la valeur d'un lot ne saurait décourager un colon intéressé et de bonne foi ; car l'expérience nous montne tous les jours que l'on semble s'acquitter plus facilement de ce qui est dû sur un lot vendu à 60 centins que sur une terre cédée au prix nominal de 20 centins l'acre, tandis que des colons établis sur des chemins à octrois gratuits, paraissent rencontier de grandes difficultés à payer les seuls légers honoraires nécessaires à l'obtention de leurs billets de location et de leurs patentes.

Cette question du prix des terres à vendre pour des fins de colonisation méritant la plus sérieuse attention, je suis, en conséquence, à faire recueillir certaines statistiques et à faire exécuter certaines recherches qui me permettront de l'élucider et d'en juger complètement.

Toutefois, à part cette diminution dans les recettes que j'ai signalée et à laquelle l'on pourra toujours remédier, j'ai tout lieu de croire que, avant peu, le revenu du Département des terres de la Couronne reprendra la marche ascendante qu'il a suivie jusqu'à l'année dernière.

Parmi les transactions spéciales qui font la matière du présent rapport, les plus importantes ont été la vente des terrains du Côteau St. Louis, à Trois-Rivières, et la conclusion à peu près finale du rachat des terres de la compagnie dite : "Gaspé Fishery and Coal Mining Company." Pour plus amples renseignements sur ces sujets, je me permettrai d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les rapports de l'Officier de mon Département qui a présidé à cette vente et à ce rachat. (Voir pages 34 et 35 des appendices ci-annexés.)

BOIS ET FORÊTS.

La vente publique des locations de coupe de bois qui a eu lieu le 28 octobre 1875, fort restreinte dans son étendue (51 milles) n'a produit que \$616. Dans le tableau qui suit se trouvent insérés tous les détails de cette vente.

ETAT indiquant les limites vendues à l'encan le 28 Octobre 1875.

Nombre Bonus					
		Montant	Montant		
	de	du	de la	Total.	REMARQUES.
11. 12. 13. 14. 17. 17. 17. 18. 17. 17. 17. 17. 17. 17. 17. 17. 17. 17	milles, mille carré.	Bonus.	rente foncière		
10 8 1 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 1					
	& cts.	\$ cts.	♣ cts.	\$ cts.	
21 61 8 1 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 12 1	91	128 00	32 00	160 00]	
5.	14	168 00	28 00	196 00	M 100 00 01 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
» - <u>-</u>	13	00 96	54 00	120 00	Regie par argent ie zu octobre 1879.
- 15		32 00	00 91	48 00	
1 19					
	-	76 00	16 00	95 00	Règlé par argent le 18 février 1876.
	21	\$500 00	116 00	00 919	•

Mon prédécesseur, l'Honorable M. Malhiot, à cause de la crise actuelle qui affecte principalement le commerce de bois, croyait qu'il eût été plus prudent de ne faire l'an dernier aucune vente de ce genre ; mais la loi, telle qu'alors conçue, en exigeant une annuellement, il fut en conséquence forcé de mettre en vente partie du territoire demandé, tout en réduisant le plus son importance et son étendue.

Cette année, le nombre de demandes de permis de coupes de bois étant peu considérable, et la loi ayant été amendée de manière à donner à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, le pouvoir discrétionnaire de fixer l'époque de ces enchères selon qu'elles seront jugées devoir être plus avantageuses à la Province, il a été trouvé opportun de n'offrir, pour le moment, aucun terrain à la compétition.

Malgré le faible résultat de la vente du mois d'Octobre dernier à laquelle j'ai fait allusion, le revenu provenant des coupes de bois actuellement sous licence a produit la somme de \$386,774.18, et cette recette, quoique moins considérable que celles des quelques années précédentes, n'en est pas moins étonnante, si l'on tient compte de la gêne excessive qui paralyse actuellement notre grande industrie par excellence, l'exploitation forestière.

TERRES VACANTES DE LA COURONNE ET ARPENTAGES.

86,657 acres ont été subdivisés pendant l'année fiscale échue le 30 juin dernier, lesquels joints à la quantité disponible le 1er juillet 1876, forment une superficie totale de 6,308,361 acres divisés en lots de ferme : étendue amplement suffisante pour répondre à tous les besoins de la colonisation d'ici à quelques années. Cette superficie considérable de terrains ainsi subdivisés m'a permis de diminuer le nombre et l'importance des arpentages proprement dits, ces sortes de travaux accomplis pendant l'année ne consistant en grande partie que d'opérations de vérification ou de reprises d'anciens ouvrages que le temps ou les incendies avaient fait disparaître.

La poursuite de la construction des cartes régionnaires devant servir à l'établissement des locations forestières a exigé aussi certaines déterminations et certains arpentages qui aideront beaucoup au prompt accomplissement de ces entreprises; et, avant peu, j'ai l'espoir qu'il me sera possible de livrer àla publication une carte de la Gaspésie et une autre de la région du Saguenay: la première comprenant les comtés de Gaspé et de Bonaventure, ainsi que ceux de Rimouski, Témiscouata et partie de Kamouraska, la seconde les comtés de Chicoutimi, Charlevoix et partie de celui du Saguenay.

CADASTRE.

24 paroisses, 2 villes, 2 quartiers d'une ville, 2 villages incorporés et 2 cantons ont été cadastrés par les bureaux de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Terrebonne, Montmagny, Beauharnais, Hull, Joliette, Sherbrooke et l'Assomption; ce travail comprend 18167 parcelles entrées et designées aux plans et livres de renvoi officiels.

De plus, le cadastre de 4 paroisses et 2 quartiers d'une ville a été effectué par cinq arpenteurs agissant sous la direction du Département à un prix fixe pour chaque désignation. Le nombre de parcelles décrites par l'entremise de ces officiers est de 4,623. Les dépenses encourues par les bureaux ci-dessus indiqués forment un montant de \$47,552.26; celles des arpenteurs, y compris une forte avance faite à M. Painchaud pour le cadastrage des Iles de la Magdeleine qui n'est pas encore complété, s'élèvent à \$8,547.95; portant en premier lieu le coût moyen de chaque désignation à \$2.61 et dans le second à \$1.84.

Les nombreuses demandes que j'ai reçues de faire entreprendre les travaux du cadastre sur divers points de la Province, et la différence notable qui existe dans le coût des opérations exécutées par les moyens que je viens de décrire m'ont engagé à recommander l'adoption d'un système qui pût permettre de hâter le travail en question, et, proportionnellement au résultat, d'en diminuer considérablement les dépenses.

Le défaut de la présente organisation consistant dans le nombre trop rapproché de bureaux fonctionnant avec un personnel complet dans un cercle restreint, le gouvernement, sur ma recommandation, a cru devoir ne plus créer de nouvelles organisations de ce genre et étendre le champ des opérations de celles existantes, en faisant travailler des géomètres sous la surveillance immédiate des directeurs de ces bureaux, et ce, à un prix fixé pour chaque désignation, arrêté par engagement formel et à des conditions déterminées d'avance.

Pour contrôler efficacement ces arpenteurs, il a été nommé un Inspecteur qui devra les suivre sur le terrain chaque fois que cela sera nécessaire et que les directeurs eux-mêmes ne pourront s'acquitter de cette tâche, afin de voir à ce que ces officiers suivent fidèlement les instructions qu'ils ont reçues pour les guider dans la mise à exécution du travail qui leur est confié.

De plus, les plans brouillons du cadastre de chaque paroisse devront être soumis à l'inspection des parties intéressées, en présence du directeur ou de l'inspecteur, lesquels devront être convaincus de l'exactitude des résultats obtenus avant de prendre eux-mêmes la responsabilité d'apposer leur signature à ces documents.

Pour dernière garantie, une retenue de 10 pour cent doit être prise sur les paiements à faire à ces arpenteurs, jusqu'à preuve complète de la valeur réelle des opérations entreprises par chacun d'eux: toute correction provenant de négligence de la part de ces officiers, qu'il deviendrait nécessaire d'exécuter, devant l'être à leurs propres frais et dépens.

En ce moment, le cadastrage de 60 paroisses environ est ainsi entrepris dans 15 comtés de la Province, et j'ai tout lieu d'espérer, d'après les renseignements que j'ai obtenus, que le fonctionnement de ce système répondra à notre attente.

Afin de rencontrer les dépenses additionnelles que ces mêmes travaux devront entraîner, il sera demandé à la Législature un crédit particulier, lequel, s'il est voté, nous permettra de compter sur l'accomplissement prochain du cadastre de la partie seigneuriale de notre Province, tandis que, par les moyens jusqu'ici employés, à moins d'y engager des sommes énormes, la fin des opérations du cadastre, dans ces mêmes divisions territoriales, serait inévitablement remise à 12 ou 15 ans.

En ce qui regarde les détails des diverses matières traitées dans le présent rapport, je me permettrai de renvoyer aux appendices ci-annexés.

Le tout respectueusement soumis,

par le très-humble et très obéissant serviteur

de Votre Excellence,

P. GARNEAU,

Commissaire des Terres de la Couronne.

Département des Terres de la Couronne, Québec,30 Octobre 1876.

APPENDICES

ΑU

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE,

POUR

LES 12 MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1876.

TABLE DES APPENDICES.

Appendices.	PAGES.
1.—Liste des Officiers, Cleres et Messagers du Département	2
2.—Liste des Agents des Terres et Bois de la Couronne, etc	
3.—Liste spéciale des Agents do do	4
4.—Liste des Agents des Biens des Jésuites de la Seigneurie de Lauzon, du Domaine	de la
Couronne et des Mines d'Or	
5.—Etat du nombre d'acres vendus, etc, etc	
6.—Etat du nombre d'acres vendus etc., et arpentés aussi du nombre d'acres à vendre	le 30
Juin de chaque année fiscale depuis le 1er Juillet 1867 au 30 Juin 1876	
7.—Etat des recettes	
8.—Etat des dépenses	
9.—Etat des montant payées aux Gardes forestiers	
0.—Liste des Garde-chasse employés par le Départment	
1.—Arpentages	12
2.—Revenu des Bois et Forêts	14
3.—Etat général des Bois et Forets	
4.—Tableau spécial des Officiers et des Clercs employés aux différents Bureau de Cadastr	
4 A.—Etat indiquant les montant payés aux Arpenteurs employés pour 'e Cadastre	
5.—Etat des terres octroyées par Lettres Patentes	
6.—Etat montrant le nombre de lettres reçues par le Département	
7.—Liste des Clercs surnuméraires employés dans le Département	
8.—Etat démontrant le nombre d'inetructions données aux Arpenteurs, etc	
19.—Etat montrant le nombre de Terres Publiques inspectées et classifiées, etc	
20:—Tableau indiquant les chemins de colonisation dans la province de Quêbec, etc	
Al.—Tableau indiquant les chemins de colonisation et le nom des Agents, etc	
22.—Rapport de l'Inspecteur des Agences	30
Rapport concernant la vente des terrains du Côteau St. Louis, Bieus des Jésuites	
Rapport de L. L. Rivard sur les terres de "La Cie, des Pècheries et des Mines de Char	
de Gaspé rachetées par le Gouvernement	
23.—Rapport du Directeur de Cadastre du District de Montréal	
23 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre du District de Montréal	
24.—Rapport du Directeur de Cadastre du District de Québec	
24 A.—Tableau synoptique des travaux du Bureau de Cadastre du District de Québec	
25.—Rapport du Directeur du Cadastre du District des Trois-Rivières	
25 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre du District des Trois-Riv	
26.—Rapport du Directeur du Bureau de Cadastre de Montmagny	
26 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Montmagny	
27.—Rapport du Directeur du Bureau de Cadastre de St. Jérôme	
27 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de St. Jérôme	
28.—Rapport du Directeur du Cadastre du District d'Ottawa	
28 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre du District d'Ottawa	
29.—Rapport du Directeur du Cadastre de Beauharnois	
29 A.—Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Beauharnois	
30.—Rapport du Directeur du Bureau de Cadastre de Joliette	52
30 A —Tableau Synontique des travaux du Rureau de Cadastre de Ioliette	5.9

	•	
31.—Rap	pport du Directeur du Cadastre de Sherbrooke	5.
31 A.—7	Tableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Sherbrooke	5
32.—Rap	pport du Directeur du Cadastre de l'Assomption et Montcalm	5(
32 A.—1	l'ableau Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de l'Assomption et Montcalm.	5
33.—Tab	bleau Synoptique des travaux exécutés par P. R. A. Bélanger A. P. dans le Comté de	
11	Islet	58
34.—Tat	bleau Synoptique des travaux exécutés par W. W. O'Dwyer A. P. dans le comté de	
R	ouville	5
	bleau Synoptique des travaux exécutés par H. O'Sullivan A. P. dans le Comté de Lot-	
bi	inière	6(
36.—Tab	bleau Synoptique des travaux exécutés par P. C. Déry A. P. dans le comté de Portneuf.	G
	bleau Synoptique des travaux exécutés par H. H. Robertsou A. P. dans le comté de	
Lé	évis	6:
38.—Tab	bleau Général des operations du Cadastre	6:
39.—Rap	pport préliminaire sur le cadastrage des Iles de la Madeleine	9:
40.—Arp	pentages	79
" Rap	oport de James Roney, A. P. sur l'arpentage du canton de Church	72
" Rap	oport de G. C. Rainboth, A. P., sur la vérification du Quart Sud-Est du canton Portland	72
" Rap	oport de F. P. Quinn, A. P., sur l'arpentage de partie des cantons Lussier et	
_ A1	rchambault	72
" Rap	pport de T. C. de Lachevrotière, A. P., sur l'arpentage du canton Malhiot	73
" Rap	pport de L. O. A. Arcand, A. P., sur l'arpentage du Gore de Caxton	74
" Ext	rait du rapport de P. H. Dumais, A. P., sur la vérification et exploration des branches	
	es rivières Ouiatchouan, Bastican, Bostonais et St. Maurice	75
" Ext	rait du Rapport de P. Murison, A. P., sur l'arpentage de la branche Ouest de la Rivière	
No	ouvelle	ĭ6
" Ext	rait du Rapport de E. H. Legendre, A. P., sur l'arpentage du 2ème Rang du canton	
Ri	istigouche	7
" Rap	oport d'Alexdre Sewell, A. P., sur l'exploration du chemin de fer de Gosford au Lac	
	. Jean	
" Rap	oport de E. Deville sur la détermination de certaines latitudes dans le district d'Ottawa. 8	3

APPENDICE No. 1.

LISTE des Officiers, Clercs et Messagers du Département des Terres de la Couronne pour l'année expirée le 30 Juin 1876.

Divisions.	Noms.	Désignation.	Date de la nomination. Salaire.	Salaire.	Par qui nommé.	Remarques.
Arpentages	Hon. P. Garneau Car. B. E. Taché Jos. Bouchette E. Fletcher Jales Fletcher Jales Taché F. G. Dunlevic Jales Taché E. G. E. Gauvin F. Chasse Car. B. Callins Car. B. Car. B. Car. B. Car. B. Car. Car. Car. Car. Car. Car. Car. Car	Hon. P. Garneau Commissaire 1876 Janvier 22 E. F. Taché Assistant-Commissaire 1869 Septembre 20 Jos. Bouchette Arpenteur général 1818 Mars 18 E. Fletcher Arpenteur d'essinateur et desinateur 1852 Mars 22 Jales Taché Dessinateur et arpenteur 1852 Mars 22 Jales Taché Dessinateur et arpenteur 1853 Mars 22 Clerc Clerc 1855 Mai 28 Clerc 1854 Révrier 18 Clerc 1854 Révrier 18 Clerc 1856 Révrier 18 Clerc 1856 Révrier 18 Clerc 1856 Révrier 26 Clerc Clerc 1857 Août 1 Clerc Comptable Clerc Clerc Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Clerc Clerc Clerc Comptable Clerc Clerc Clerc Clerc Clerc Clerc Clerc Comptable Clerc Clerc Comptable Clerc Clerc Clerc Clerc Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Comptable Clerc Clerc	1876 Janvier 22 1869 Septembre 20. 1818 Mars 18 1841 Décembre 21 1852 Mars 22 1868 Juin 6. 1872 Octobre 13 1875 Avril 24. 1855 Mai 28. 1855 Avril 24. 1855 Avril 24. 1854 Avril 24. 1851 Aout 7. 1851 Avit 1. 1851 Avit 1. 1851 Avit 1. 1851 Avit 1. 1854 Avil 22. 1873 Octobre 7. 1856 Septembre 11. 1874 Janvier 18. 1858 Avril 22. 1858 Avril 22. 1858 Juin 16. 1858 Avril 23. 1856 Septembre 2.	\$750 2400 2400 1600 11600 11300 1300 1200 1800 1200 1800 1400 1200 1200 1200 1200 1400 1200 12	Gazette Officielle Ordre en Conseil Sir T. G. Sherbrooke Arpent, genéral Parke do Ordre en Conseil do do do do do do do do	Résigné 2 Pév. 1876

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

APPENDICE No. 2.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc., donnant le nom de l'agence, la résidence, le salaire annuel, la date de la nomination et le montant à eux payé pour commission sur perceptions à compte des terres, pour l'année expirée le 30 Juin 1876.

Agence. Résidence. annuel. la nomination.				Salaire	Date de	Commission pour l'an- née expirée le 30 Juin	
Sample S	Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	annuel.	la nomination.	1876, sur perception à compte des terres.	REMARQUES.
800 13 août 1869 477 800 13 août 1869 470 800 10 août 1869 242 800 10 août 1869 200				99		& cts.	
Action	Edmund Heath	Joulonge	Clarendon	800	13 août 1869	47 49	
Cetite Nation Function 800 16 avril 1873 25 faggie Waterloo 400 13 août 1869 18 faggie Robinson 600 do 278 do Rubinson 600 do 278 randovile Rumouski 800 13 août 1869 87 randovile Rumouski 800 13 août 1869 87 kimouski 800 13 août 1869 87 kimouski 800 13 août 1869 87 kimouski 800 13 août 1869 87 kueuray 800 140 80 aguenay 800 140 80 ac St. Jean et Chicou-Chicoutmi 200 200 20 d. Charles Roberval 800 40 80 d. Charles Trois-Rivières 800 40 81 d. Assomption Efitte Montréal 1200 40 60 Assomption Bassin de Gaspe 40<	Robert Farley	atineau	Hull		do	242	
Archabaska Robinson 600 do 290 do Archabaskaville 800 do 27 do	J. A. Cameron, filsI	Setite Nation	Thurso		16 avril 1875 13 aoùt 1869		
Arthabaskaville	· Wm. Farwell	st. François	Robinson		op ···	290	Décéde 19 Avril 1876.
Arthabaskaville 800 27 danvier 1876	C. Patton pro tempore	do Š			op		Remplaçant Wm. Farwell, décédé.
do	A. Gagnon1	Arthabaska		800	qo	278 78	
Sample Rivière-du-Loup 800 13 août 1869 18 août 18 aoû	P. A. Proulx	ф	St. François	009	27 Janvier 1876		Remplaçant J. A. Fortin, décédé.
New-Carlisle Rimouski 800 7 mai 1873 800 7 mai 1870 800 7 mai 1871 800 7 mai 1870 800 7 mai 1870 800 7 mai 1872 800	C. T. Dubé	randville	Rivière-du-Loup	800	13 août 1869	83 89	
New-Carlisle 600 7 mai 873 830 840 7 mai 873 840 840 87 87 87 87 87 87 87 8	J. B. Lepage	Rimouski	Rımouski	800	do	61 28	
agguenay Murray Bay 600 13 aout 1869 ac St. Jean et Chicou-Chicoutimi 200 do t timin 200 do t Charles 600 do t. Maurice Trois-Rivières 1200 do J.Assomption 4 Soliette 800 J.Assomption et Petite J. Montréal 1200 6 mai 1864 Nation (partie de) Bassin de Gaspé 400 3 février 1870 do aspé (partie de) Cap-Chat 4 octobre 1873 fontmagny Montmagny 4 octobre 1873 fette Nation Grenville	L. J. Riopel	3onaventure	New-Carlisle	009	7 mai 1873	53 73 .	
ac St. Jean et Chicou-Chicoutimi. 800 do timi 200 Roberval 200 do Charles 200 Go do Charles 200 Go do St. Maurice Trois-Rivières 200 do J'Assomption et Petite Montréal 200 do Joliette Gaspé Nation (partie de) 200 Gap-Chat 400 3 février 1870 Raspé (partie de) 200 Gap-Chat 400 do Rotte de Grenzie de Grenzie 1873 Iontmagny 800 5 février 1873 Rotte Nation Grenzille 400 6 6 6 6 6 7 6 7	G. Duberger	saguenay	Murray Bay	009	13 août 1869	08 9	
t. Charles. t. Charles. t. Maurice. Trois-Rivières 1200 do JAssomption et Petite Montréal Nation (partie de) Bassin de Gaspe Aoctobre 1873. Montmagny Montmagny Montmagny Actobre 1873. Actobre 1873. Actobre 1873	J. O. Tremblay	ac St. J timi	Chicoutimi	008		80 94	
1200 do 800 do 1200 6 mai 1864 400 3 février 1870 6 do 4 octobre 1873 4 octobre 1873 6 octobre 1873 7 octobre 1873	L. Z. Bousseau	t. Charl	Ouébec	, 009	do	19 69	
800 do 1200 6 mai 1864 400 3 février 1870 300 do 4 octobre 1873 450 20 dée. 1872	A. Dubord	St. Maurice	Trois-Rivières	1200		91 38	•
1200 6 mai 1864 400 3 février 1870 300 do 4 octobre 1873 450 20 dec. 1872	J. B. Delfausse	Z'Assomption	Joliette	800	do		
400 3 février 1870 300 do 4 octobre 1873 800 5 février 1873 450 19 de	C. E. Belle $\left\{ \left 1 \right. \right.$	J'Assomption et Petite Nation (partie de)	} Montréal	1200	6 mai 1864	76 03	
300 do 400 5 février 1873 450 20 dec. 1872	John EdenC	Jaspé (partie de)	Bassin de Gaspé	400	3 février 1870		
480 5 février 1873 480 20 déc. 1873	L. Roy, senior	raspé (partie de)	Cap-Chat	300	do do	10 98	
450 20 déc. 1872	E. Faquet	les de la Madeleme Montmagny	Montmagny	:	4 octobre 1873 5 février 1873		
1000	A. B. Filion	Petite Nation	Grenville		20 déc. 1872	116 29	
r reeds 1200	John Hume Inspecteu	ır	Leeds	1300	13 aoùt 1869	***************************************	

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

APPENDICE No. 3.

LISTE SPÉCIALE des Agents des Bois et des Terres de la Couronne, date de leur nomination, salaires annuels et commission allouée ; aussi des employés attachés à chaque Agence pour l'année expirée le 30 Juin 1876.

REMARQUES.	\$ cts. 76 03 Agent des Bois et des Terres. 91 38 Agent des Bois et des Terres. 19 38 Agent des Bois et des Terres. 19 38 Agent des Bois seulement. L'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa agit pour les Provinces d'Ontario et de Québec, et perçoit les droits sur les glissoires pour la Puissance du Canada. La proportion des salaires, etc., à être répartie entre les Gouvernements Provinciaux et le Gouvernements Provinciaux et le Gouvernement Rédéral n'est pas encore déterminée. Assistant-Percepteur des Glissoires. Assistant-Percepteur des Glissoires. Les remarques ci-dessus s'appliquent aussi à cette agence.	O. C. 7 novembre 1872.
Commission sur Vente des Terres.	\$ cts. 76 03 91 38 Pas de commission allouée	
Salaire annuel.	800 1,200 800 1,200 2,600 1,400 1,000 150	1,200 1,000 1,400
Date de la Nomination.	6 mai 1864 1er mars 1874 26 do 1859 2 sept 1861 13 avril 1858 22 juin 1864 25 do 1864 16r juill. 1873	27 mai 1864 7 nov. 1872 17 juillet 1868
Аденсе.	n et Petite-Na- rtie de) 1 Gén. des Droits 30is et sur les	
Noms.	C. E. Belle, Agent L'Assomption et Petion. (Partie de) J. P. Landry, Clerc St. Maurice	John McKay, Assistant. Pierre Miller, Glerc. C. DeSalaberry

APPENDICE No. 4.

LISTE des Agents, etc., Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon, Domaine de la Couronne et Mines d'Or, pour l'année expirée le 30 Juin 1876.

Nom. Nature de l'agence. Laurin, JosAgent du Domaine de la Couronne et de commutation, censive de Québec, Surintendant des lots de grève et d'eau profonde, et Agent pour la Seigneurie de LauzonAgent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, District de MontréalAgent de perception et de commutation, Cottinville, FAgent de la Madeleine et Biens des Jésuites Ville des Trois-Rivières	∞		Commission nayée durant l'année. \$ cts.	REMARQUES.
Laurin, JosAgent du Domaine de la Couronne et commutation, censive de Québec, Sirintendant des lots de grève et d'ea profonde, et Agent pour la Seigneur de Lauzon	18	e 5 ct 1868,	es Crs.	
profonde, et Agent pour la Seigneur de Lauzon	8	e 5 et 1868,	1	
Varin, J. BAgent de perception et de commuttion, Biens des Jésuites, District of Montréal			el 31/	
Lottinville, F Agent de perception et de commutation Cap de la Madeleine et Biens d Lécurites Ville des Trois-Birières	e commuta- District de 1840, Avril I		129 28	·
	reeption et de commutation, a Madeleine et Biens des Ville des Trois-Rivières 1855, Juin 1		49 53	
Guillet, J. LsSeigneurie de Batiscan	ommutation, 		16 29	
Rivard, L. L Inspecteur des Mines d'Or 1871, Novembre 3 Sans salaire.		3	ans salaire.	
Huot, PBiens des Jésuites, District de Québec. [1868, Janvier 3	cmmutation, t de Québec. 1868, Janvier 3.		1600 00	

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

APPENDICE No. 5.

Etat du nombre d'acres vendus, montant des ventes et montants perçus sur les terres du Clergé et de la Couronne, pour l'année expirée le 30 juin 1876.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 6.

TABLEAU montrant le nombre d'acres de terre vendus, le nombre d'acres octroyés gratuitement, aussi le nombre d'acres arrester l'acres disponibles du 1er Juillet 1867 au 30 juin 1876.

Année.	Acres vendus.	Acres octroyés gratuitement.	Acres arpentés.	Acres disponibles.	
Du 1er Juillet 1867 au 31 Décembre 1868	202,703 151,103 163,056 168,183 125,622 162,770 88,200 69,240	10,502 8,051 21,302 11,212 7,130 4,271 4,015 3,606	54,014 538,256 120,498 174,320 58,584 118,979 28,453 86,657	6,170.375 6,549,477 6,485,617 6,480,542 6,480,542 6,294,550 6,308,361	
		RÉSUMÉ.			
Acres disponibles le ter Juillet 1875 Acres octroyés gratuitement du ter Juillet 1875 s	876		f par ventes	$\begin{array}{c} 69,240 \\ 3,606 \end{array} \} $. 6,294,550 72,846 déduits.
		Ajouter le no Nombre d'ac	Ajouter le nombre d'acres arpentés		6,221,704 86,657 6,308,361

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

APPENDICE No. 7.

ÉTAT des recettes du Département des Terres de la Couronne, pour les douze mois terminés le 30 Juin 1876.

	1	1
	\$	\$
Bois et Forêts	386,774 18	
Biens des Jésuites		1
Terres du Clergé		
Domaine de la Couronne		
Seigneurie de Lauzon		
Terres de la Couronne		
Fonds d'honoraires des arpentages		
Commission sur les bois		1
Honoraires d'enregistrement		
Honoraires de patentes		
Honoraires d'inspections		
Honoraires de transports		
Honoraires sur certificats d'établissement		
Honoraires de location		
Honoraires casuels		
Honoraires de recherches		
Cadastre		
Jauasti C		454,385 01
COMPTES EN SUSPENS.		
Dépôts		. 2,993 20
		\$457,378 21

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

APPENEICE No. 8.

ÉTAT des dépenses du Département des Terres de la Couronne, pour l'année finissant le 30 Juin 1876.

	\$	\$
Cadastre	56,100 21	
Exploration du chemin de Gosford	1,520 48	ŀ
Arpentages	30,500 00	
Salaires des Agents	18,783 43	1
Déboursés des Agents, frais de voyages	11,718 70	
Remboursements	8,424 20	
Bureau des Examinateurs d'Arpenteurs	405 00	
Commission aux Agents	1,846 89	
Publication d'avis dans les journaux	95 00	
Frais de poste		
Biens des Jésuites	7,485 26	
Domaine de la Couronne	918 34	
Seigneurie de Lauzon		į
Terres de la Couronne	61 05	1
Service spécial		
Bois et Forêts	3,536 31	
Déboursés pour documents judiciaires	310 00	1
		143,583 09
COMPTES EN SUSPENS.		
Dépôts à compte des Bois Dépôts	930 49	
Dépôts	4,007 18	
•		4,937 67
•		\$148,520 69

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 9.

ETAT des montants payés aux Gardes-Forestiers, pendant l'année finissant le $30~\mathrm{Juin}~1876.$

Alexander Daly C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby gence de l'Ottawa inférieur,	\$ cts, 100 00 140 00 224 55 330 00 395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00 263 20	\$ ct
Benjamin Bainbridge Chs. De Salaberry James Hodgins Alexander Daly C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby gence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau gence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	100 00 140 00 224 55 330 00 395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	
Chs. De Salaberry James Hodgins Alexander Daly C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby ence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau ence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	140 00 224 55 330 00 395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
James Hodgins Alexander Daly C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby ence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau ence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	224 55 330 00 395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
Alexander Daly C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby ence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau ence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	330 00 395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
C. A. McCallum Wm. Clarke John Darby gence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau gence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	395 90 428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
Wm. Clarke John Darby	428 20 195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
John Darby	195 65 220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
gence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion	220 35 128 25 125 00 80 00	1814 30
gence de l'Ottawa inférieur, A. B. Filion	128 25 125 00 80 00	1814 30
A. B. Filion	128 25 125 00 80 00	
C. A. McCallum J. A. Cameron Alexander Daly Joseph Bureau gence de St. François, Wm Wright A. H. Vaughan	128 25 125 00 80 00	
J. A. Cameron	125 00 80 00	1
Alexander Daly	80 00	
Joseph Bureau		1 .
ence de St. François, Wm Wright	203 20	1 .
Wm WrightA. H. Vaughan		816 80
A. H. Vaughan		010 00
	28 50	
ance d'Arthonocka	44 00	
joilee a Al manaska,		72 50
J. Z. C. Miquelon	286 20	
gence de la Chaudière,		286 20
J. E. Cayouette	138 50	
John McCready	30 00	
Joseph Bureau	82 48	l
F. Legendre	123 00	,
	123 00	070.00
gence de Montmagny,	050 00	373 98
	650 00	•
	143 00	•
ence de Grandville,		1 - 793 00
	355 76	
	328 50	
Joseph Dionne	55 22	
François Richard	35 00	
ence de Rimouski,		774-48
Vital Roy	22 05	114 40
J. B. Lepage (payé à diverses personnes)	91 25	
A Fushba Disam	453 80	
	455 60	507 4
ence de Bonaventure,	00.00	567 10
James Robertson	68 02	
John Hall	15 00	
Jos. Doherty	8 00	
Oct. Martin	32 25	
gence de Gaspé,		123 27
Martin Power	86 70	
gence du Saguenay,		86 70
John McLaren	772 25	00.0
	142 00	
	341 03	
	341 03	4027 00
gence du Lar St. Jean,	005 05	1255 28
	265 25	ĺ
	385 00	1
	37 0 50	1
Alexis Simard (batelier)	30 00	1 '
gence St. Charles,		1050 73
		40 00
LL Z DOUGSERII		15 00
L. Z. Rousseau		

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 10.

LISTE des Garde-chasse employés par le Département des Terres de la Couronne, indiquant leur District, leur résidence, la date de leur nomination, leur salaire et les déboursés payés à chacun d'eux, durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1876.

Salaire annucl. Déboursés.	\$ cts. \$ cts. \$ cts. \$ 000 000 000 20 40
Date de leur nomination.	ler Février 1876 Novembre 1867 Novembre 1867 Mars 1873 Juin 1874 Juin 1874 Novembre 1875 Octobre 1875 Avril 1876 Mai 1876 Mai 1876
Résidence.	Cantons de l'Est Québec Rimouski Sherbrooke Causapscal Novembre 1867 Charlevoix St. Urbain Sorel Juin 1874 Montcalm Juin 1874 Lac St. Jean Roberval Ramouraska Sie. Anne de la Pocatière Saguenay Avril 1875 Chateauguay, etc St. Jean Remminford Mai 1876 Québec, etc Stoneham
District.	Cantons de l'Est Rimouski Charlevoix Sorel Montcalm Lae St. Jean Kamouraska Saguenay Derville Chateauguay, etc Chuébec, etc
Noms.	J. N. Proutx, Surintendant. W. G. Willis A. Blais A. Labbé C. Latraverse E. Copping F. Copping F. Richard J. F. Saillant. Sallant. Patrick Clancy J. P. Lachance G. Cl. J. P. Lachance

E. E. TACHÉ, Assistant Commissaire.

APPENDICE
PROVINCE DE QUÉBEC.—Etat des Arpentages

Arpenteurs.	Arpentages.	Coût d		Acres arpentés.
Painchaud, Ant Doucet, G. A Lachevrotière, T. C. de Evans, T. S. A Quinn, F. P Desmeules, J. C	do Biencourt do		11 68 67 30 80 22	20,000 13,995 17,862 13,094 10,340 6,012 3,3°5
Dumais, P. H	Rivière Petite Péribonka (partie de)do du Lièvre et Ruban	12,255 1,654 6,323	00	86,657
LeBel, L. H	do Rimouski et ses tributairesdo Ste. Marguerite do	1,155 2,115 1,646	00	
Fournier, C. A. H. B., Lavergne, P. E Têtu, F. A		1,314 998		•••••
	Couronne	808	84	*** *** ****
Duberger, Geo Sewell, Alex	Copies du Plan, Rapport, etc., de l'arpentage du village de Tadousac	16		***************************************
Grondin, L. S. E	l'Île du Lac Edouard	$\begin{array}{c} 643 \\ 286 \end{array}$		
Rainboth, Geo LeBer, H	do Portland, Quart. N. E. dedo Emberton & Ditton	898 503		11,670 9,579
		\$30,619	05	
Bignell, J Barnard, C. J	do Buckingham, Ligne extérieure de Seigneurie de Bastiscan	514 2,723		

^{86,657} acres ont été subdivisés en lots de ferme au coût de 10 centins par acre.

N. B.—Les quantités et sommes ci-dessus énumérées se rapportent aux arpentages qui sont et sur la plupart desquels des avances ont été faites.

No. 11. du 1er Juillet 1875 au 30 Juin 1876.

Chemins, rivières et lignes exté- rieures. Milles.	Comtés.			REMAR	QUES.		
25 16 28 1	Rimouski	do do y compris le re do 12 m do le re do vérií	do levé des l ales de lig levé des I	Pe Lacs, etc nes exté acs et li	ercé. ·	eures.	
	St. Maurice	Balance, savoi	r: \$510,	payée pa	r la Branc	he d u cadast re	
77	Chicoutimi	Source de la R la rivière St. Source de la R Tributaires dû Arpentage du tons qu'il tra do do	ivière du Maurice. ivière Rin Nord-Ou- chemin te tverse. do do	Lièvre, nouski, e est de la l qu'ouv	et les tribu t ses tribu Rivière Sa ert actuell do do	taires du Nore taires à l'Est. guenay. ement à trave	rs les can- do do
••••••	Témiscouata	Arpentage sei seigneur.	gneurial.	Balance	, savoir : 3	\$637.83, payar	ole par le
•••••	Saguenay						
10	Portneuf	Vérification de Lacs. Vérification d'	6 miles d arpentage le lots de 1	le lignes	extérieur	es, et relevé d	e certains
	Ottawa Champlain			Bois et Biens d	Forêts. es Jésuites	s.	

achevés et dont les comptes ont été clos durant l'année, en outre de ceux en voie de préparation,

APPENDICE No. 12.

BOIS ET FORÊTS.

ETAT du Revenu perçu durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1876.

ntant daa	noncontions du	Tannitaina	do l'Ottowo Sur	oón nan A. T	Buggall	\$ cts.	\$	ct
do	do derceptions at	do	de l'Ottawa Sur	par McLean	Stewart	46599 78		
do	do	do	"	par Chs. E.	Belle	128 55	208946	(
do	Jo	do	de l'Ottawa Inf.	par Chs. E.	Belle	52468 58		
de	do	do		par McLean		524 57	52993	
do	do	do	du St. Maurice	par A. Dube	ord		54164	
do	do	do	d'Arthabaska	par Ant. Ga	gnon	8575 04		
do	do	do	do	par McLean		385 10	8960	1
do	do	do	de Magog	par O. B. K	emp	28 80		
do	do	do	do	par McLean		46 94	75	
do	do	do	de St. Francois	par William	Farwell		1693	,
do	do	do	de la Chaudière			1749 89		
do	do	do	do	par P. A. P		5148 89	6898	į
do	do	do	de Montmagny	par Eug. Re	nault		3499	į
do	do	do	de Grandville	par C. T. Di	ıbé		1771	
do	do	do	de Rimouski	par J. B. Le	page		7391	
do	do	do	de Bonaventure				2565	,
do	do	do	de Gaspé	par John Ed			2680)
do	do	do	do ¹	par Louis F	loy		3625	,
do	do	do	du Lac St. Jean	par J. O. Tr	emblay	17013 10		
do	do	do	do	par McLean	Stewart	80 00	17093	í
do	do	сb	du Saguenay	par Geo. Di	ıberger		14241	
do	do	de	St. Charles	par L. Z. Re	ousseau			
do	do	do	do	par McLean		20 19	174	E
							386774	

E. E. TACHÉ, Assïstant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Bois et Forêts, Québec, 30 juin 1876.

APPENDICE No. 13.

ETAT Général des Bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et Primes (Bonus) durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1875.

Epinette Rouge.	Pieds.	5,720 51,027 9,534 716	3769 68,636
R. B.	Pièces.	189 2904 578 57 41	3769
Orme.	Pieds.	2,818	100 3,453
Ō	Pièces.	488	100
Frêne.	Pieds.	923 899 2,104 711 36	4.673
Ē	Pièces.	23 26 26 26 26 26	173
Chêne.	Pieds.	277	277
5	Pièces.	10	10
	Epinette.	49,236 108,353 25,880 25,880 4,712 33,561 52,311 <u>\$</u> 36,407 <u>\$</u> 2,433 16,581 13,367 117,274	606,234
Billots de sciage	Pin Blanc, au-dessous de 17 pouces de diamètre.	335,106 114,948 116,573 59,908 28 7 18,751 87 87 87 87 87 1,100 2,918 3,578 15,730 7,634	677,231
	Pin Blanc, 17 pouces de diamètre et au-dessus.	541,492 142,011 88,778 1,223 1,223 418 1,081 1,210 1,455 5,647 3,489	789,016
Superficies sous licences renouvelées durant l'année.	Milles carrés.	(7,908 5,710 10,227 273 <u>5</u> 273 <u>6</u> 113 <u>5</u> 340 1,534 <u>1</u> 1,534 <u>1</u> 531 <u>4</u> 666 <u>14</u> 531 <u>4</u> 531 4 <u>4</u> 531 4 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	47,0573
	Noms des Agents.	A. J. Russell Clis. E. Belle A. Dubord Ant. Gagnon O. B. Kemp Wm. Farwell J. A. Portin P. A. Proulx E. G. F. Dubé L. J. Riopel L. J. Riopel John Eden Louis Roy Louis Roy J. O. Tremblay Geo. Duberger L. Z. Rousseau	

APPENDICE No. 13.—Suite.

ETAT Général des Bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, routes foncières et primes, etc.

ette.	Pieds,	1 24 20 1,500 1,474 26,948 284 5,680 1,779 34,152
Epinette.	Pièces.	
lre.	sb9i q	2,068 10,146 130 1,550 28 537 2,226 12,233
Cèdre.	Pièces.	<u> </u>
Pruche.	Pieds.	252 983 6,805
P	Pièces.	29 29 527 527 561
Merisier.	Pieds.	10,461 9,960 240 240 11,307 54 11,942 756 756
Mer	Pièces.	496 548 35 11 117 117 45 2,034
Bois d'Estacades.	Pieds linė- aires.	745,911
B d'Esta	Pièces.	374,306 25,943 374,306 25,943
Pin Rouge.	Pieds,	
Pin 1	Pièces.	9,918
Pin Blanc.	Pieds.	2,468,146 83,691 379 379 4,530 4,906 2,563,079
Pin	Pièces.	64,610 1,858 8 8 8 8 8 66 66,855
	Noms des Agents.	A. J. Russell Chs. E. Bell A. Dubord Ant. Gagnon Ant. Gagnon On B. Kemp Vm. Farwell J. A. Fortin P. A. Proulx Eug. Renault C. T. Dubé J. B. Lepage L. J. Riopel John Eden John Eden J. O. Tremblay Geo. Duberger L. Z. Rousseau

APPENDICE No. 13.—Suite.

•	tėlėgraphe.	ı əp xn	Ротея		352	300							652
s, etc.	Bar- deaux.	.000	Par 1		$1,159_{2}$			25	934	926_{27}	2,330		4,640 1
	Espars.	' s	Ріèсе	91	001					. : . :			116
ıcières e	Varan- gues.	·ŝ	ъјесе					17			77 67		161
ntes for	Genoux. Courbes.	·s	Pièce			c٠	80	95		15	60 170		352
bois, re	Genoux.	·s	Pièce			<u>8</u> 2		100			195 1,051		1,364
s.—swite.	Traverses.	's	Pièce		7,227	19,369	530		1,650	210			29,506
E NO. 1 int des c	Piquets.	·s	Pièce		13,275				5,460	400			22,645
AFFENDICE NO. 13.— <i>Suite</i> tant provenant des coupes de	Perches de cèdre.	·s	Pièce		26,122	1,230			6,400				43,662
AF montan	Bois de chauffage.	Mou.	Cordes.		273	237		: :	203		338	*	6,5674
etc., et	B de cha	Dur.	Cordes.		12	∞		7881	22.	14794 267	22 1,526 307		4,4111
AFFENDICE NO. 13.—346. ETAT Général des Bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, etc.	Nome dee Arente	Aoms des Agents)		A I Buscoll	Gr. E. Bell.	Ant. Gagnon	U. B. Mellip Wm. Parwell J. A. Bortin	P. A. Proult Fing Beneault	C. T. Dubé	J. D. Lepage L. J. Riopel	John Buch Louis Roy J. O. Tremblay.	L. Z. Rousseau	

APPENDICE No. 13.—Sutte.

ETAT Général des Bois, etc., et montant provenant des coupes de bois, rentes foncières et primes, etc.

Total.	\$ cts.	208,946 02 52,993 15 54,164 74 8,960 14 75 74 1,693 01 1,748 89 3,499 08 1,771 192 7,391 73 2,680 81 1,7093 10 17,093 10
Primes de transfert.	& cts.	76 00 1,089 40 912 00 40 00 600 00 424 00 572 00 3,764 07
Primes. (Bonus).	& cts.	57 4 883
Rentes foncières.	s cts.	37,384 11,797 21,004 573 1,002 1,427 1,427 1,468 3,086 1,688 1,062 1,1333 6,780 6,780 6,780 6,780 6,780 6,780 6,780
Droits sur bois.	& cts.	178 96 166,753 93 524 49 38,101 28 451 27 7,699 80 42 67 17 60 2,684 80 6 50 2,684 80 80 6 50 3,848 80 80 8 352 32 484 84 84 84 84 84 84 84 84 84 84 84 84
Infrac- tions.	• cts.	
Intérêt.	♣ cts.	3,497 96 1,404 98 1,612 24 203 57 7 69 218 89 152 50 20 00 79 24 155 92 155 92 573 41
Bois à lattes.	Cordes.	540 274
Ecorce de pruche.	Cordes.	5,581
	Noms des Agents.	A. J. Russell. Chs. E. Bell A. Dubord. A. Dubord. A. Dubord. A. Dubord. A. Dubord. 5,581 O. B. Kemp. J. A. Portin P. A. Proulx Eug. Renault C. T. Lopase L. J. R.o. jel. John Eden. Louis Roy. J. O. Tremblay. G. O. Duberger L. Z. Rousseau

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

APPENDICE No. 14.

TABLEAU Spécial des Officiers et Clercs employés aux différents Bureaux du Cadastre pour l'année expirée le 30 Juin 1876.

NOMS.	DÉSIGNATION.	SALAIRE.		
`	Bureau Général.	\$ cts.	\$ cts.	
G A Verin	Secrétaire	1200 00	Ψ 003.	
	Commis	500 00		
	Commis	500 00	2200 00	
		200 00	2200 00	
I D Venin	Montréal. Directeur	1000 00		
F W Plaiklack	Arpenteur et dessinateur	1600 00		
I. W Signtte	Commis	1200 00 1000 00	2000 00	
II. W. Slootte		1000 00	3800 00	
D.T. as	Québec.			
P. L. Morin	Directeur	1600 00		
r. Lachaine	Arpenteur et dessinateur	1100 00	2700 00	
	TROIS-RIVIERES.			
G. A. Bourgeois	Directeur.	1600 00		
L. O. Arcand	Arpenteur et dessinateur	1200 00		
P. Guillet	Commis	600 00	3400 00	
	Terrebonne.			
J. A. Hervieux	Directeur	1400 00		
J. H. Leclair	Arpenteur et dessinateur	1100 00	2500 00	
	MONTMAGNY.			
E Casgrain	Directeur	1400 00		
	Assistant	1100 00	2500 00	
			2000 00	
I. A. Saana	Beauharnois. Directeur	1400 00		
I Sullivan	Arpenteur et Dessinateur	1100 00		
Joseph Mayer	Commis	600 00	3100 00	
Joseph Mayer	i	000 00	3100 00	
Many Charles	JOLIETTE.	4400 00		
Max Crepeau	DirecteurArpenteur et dessinateur	1400 00		
I Dolfousso	Commis	1100 00 600 00	9100 00	
a. Dellausse		000 00	3100 00	
	SHERBROOKE.			
	Directeur	1400 00		
G. P. Towle	Arpenteur et dessinateur	1100 00	2500 00	
• •	Hull, (Comté d'Ottawa).			
C. Leduc	Directeur	1400 00		
James McArthur	Arpenteur et dessinateur	1100 00		
A. D. Denis	Commis (résigné 1er mai 1876)	$600 \ 00$	3100 00	
	Richelieu.			
P. Gelinas	Directeur Discont. le	1200 00		
R. L. S. Hayden	Arpenteur	1100 00	2300 00	
· ·	L'Assomption et Montcalm.			
Onulphe Peltier	Directeur	1200 00		
A. W. Lippé	Arpenteur et dessinateur	1100 00	2300 00	
			~~~	

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 14. (a)

ÉTAT indiquant les montants payés aux Arpenteurs employés pour le Cadastre, durant l'année fiscale finissant le 30 Juin 1876.

Noms des Arpenteurs.	Localité.	Montants payés.
J. P. Dery H. O'Sullivan Do  H. H. Robertson P. P. V. DuTremblay W. W. O'Dwyer John Sullivan A. Bélanger	Paroisse de St. Alban       \$547 50         Paroisse de St. Sylvestre       \$540 50         do       St. Patrice       150 00         Ville de Lévis       150 00	697 50 1,546 88 550 00 990 00

E. E. TACHE,
Assistant-Commissaire.

APPENDICE No. 15.

Province de Québec.—Etat des terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er Juillet 1875 au 30 Juin 1876.

Nombre total d'acres octroyés.			1,913  2,216  Octroi gratuit, Octroyés au 30 Juin 1875
enent,	Par octroi gratuit ou autrement		Vente. Octroi gratuit. Total.
ombre s octroyés.	Nombre d'acres octroyés.		1,913 42,617 Vente. 2,216 Octroi 44,833 Total.
e d'octrois.	истом	266 113	35 35 416
dessus	Nombre d'acres.	607 1,306	1,913
Octrois de 500 acres et au-dessus en vertu de transports.	A qui octroyes.	Basile Barrett	
Oct	Octrois.		e
Octrois de 100 acres et au-dessous (de 500 acres.	Acres.	20,825	
Octroi acres et i de 500	Octrois.	266 [9,879	•
Octrois de 100 acres et au-dessous.	Acres.	19,879	2,216
Octrois acr au-de	Octrois.	266	35

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

#### APPENDICE No. 16.

ETAT du nombre de lettres reçues par le Département des Terres de la Couronne depuis le 1er Juillet 1875 au 30 Juin 1876.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

### APPENDICE No. 17.

LISTE des Clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres de la Couronne, pendant l'année finissant le 30 Juin 1876.

NOMS.		Salaire.
Charles Parent L N. Dufresne H. de Lottinville G. A. Sutton. J. M. Turcot Frs. Kerouac	······································	. 1 50 " 2 00 " 2 00 " 2 00 "
Division du Cadastre.  N. G. D'Auteuil, Clerc Extra		\$2 00 par jour.

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

#### APPENDICE No. 18.

ÉTAT démontrant le nombre d'instructions données aux Arpenteurs ; le nombre de plans et de tracés copiés ; le nombre de Cantons et de Paroisses érigés ; le nombre de rapports préparés et d'adjudications faites ; le nombre de ventes et locations annulées ; le nombre de lots compris dans ces ventes et locations ; le nombre de lettres expédiées ; le nombre de chèques émanés et le nombre de reçus pour dépenses du 1er Juillet 1875 au 1er Juillet 1876.

Instructions aux Arpenteurs	26
Plans et tracés copiés	588
Cantons érigés	3
Paroisses et Villages érigés	17
Rapports	186
Rapports	118
Etats	169
Ventes et locations annulées	238
Lots compris dans ces ventes et locations	311
Lettres expédiées	
Lettres expédiées	2363
Reçus pour les dépenses	3518
	0010
Bureau du Cadastre.	
Lettres reques	620
· écrites	600
Plans copiés	29
" collationnés	22
Désignations copiées	12960
" collationnées	22200
Réductions	107
industrial and in the state of	107

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire.

#### APPENDICE No. 19.

ETAT montrant le nombre de lots de terres publiques inspectés et classifiés, les noms des Agents et des Agences, les cantons dans lesquels les inspections ont été faites, durant l'année expirée le 30 Juin 1876.

Noms des Agents et des Agences.	Cantons.	Lots inspectés et clasşifiés.	Total des lots inspectés et classi- fiés.
Geo. Duberger	DeSales	276	276
L. Z. Rousseau	Chavigny Montauban	154 144	298
J. O. Tremblay	Ashuapmouchouan Métabetchouan	264 12	276
C, E. Belle Partie de l'Assomption et Petite Nation		7	7
C. Patton, agent pro tempore	Ditchfield	109 424 26	559
			1416

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

#### APPENDICE No. 20.

TABLEAU indiquant les chemins de colonisation dans la Province de Québec, les cantons qu'ils traversent, les noms et résidences des agents, le nombre d'acres de terre encore disponibles, à titre d'octroi gratuit, sur chacun de ces chemins, et les règles et conditions sous lesquelles ces octrois sont faits.

### CHEMIN TACHÉ.

J. B. Lepage, Agent, Rimouski. C. T. Dube, do Rivière-du-Loup (en bas.) Eug. Renault, do Montmagny. 16,133 acres disponibles.

Le chemin Taché n'est qu'en partie parachevé et traverse une partie du canton de Buckland et celui de Mailloux, dans le comté de Bellechasse, les cantons Montminy et Patton, dans le comté de Montmagny, ceux d'Arago, Garneau et Lafontaine, dans le comté de L'Islet, ceux de Chapais, Painchaud, Chabot et Pohenégamook, dans le comté de Kamouraska, les cantons Armand, Demers, Hocquart, Raudot, dans le comté de Témiscouata, ceux de Bédard, Chénier, Duquesne, Macpès, Neigette, Fleuriau et partie de Cabot, dans le comté de Rimouski, où il aboutit au chemin de Matapédia.

#### CHEMIN MATAPÉDIA.

J. B. Lepage, Agent, Rimouski. Ls. J. Riopel, do New-Carlisle. 12,769 acres disponibles.

Ce chemin part de Ste. Flavie, sur le fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski, passe à l'extrémité est du chemin Taché, dans le canton de Fleuriau, et de là, (faisant fréquemment intersection avec le chemin Kempt,) passe à travers le canton de Cabot, la seigneurie du lac Matapédia et les cantons Lepage et Casupscull, dans le comté de Rimouski, et les cantons d'Assemetquagan et Ristigouche, à l'embouchure de la rivière Matapédia, dans le comté de Bonaventure.

### CHEMIN KEMPT.

J. B. Lepage, Agent, Rimouski. Ls. J. Riopel, do New-Carlisle. 20,013 acres disponibles.

Le chemin Kempt a son point de départ sur la rivière Ristigouche, dans le canton de Ristigouche, traverse ce canton et celui d'Assemetquagan, dans le comté de Bonaventure, les cantons de Casuspcull et Lepage, la seigneurie de Matapédia, le canton Cabot, la seigneurie de Métis, dans le comté de Rimouski, jusqu'à la rivière Métis, sur le fleuve St. Laurent.

#### CHEMIN MATANE ET CAP-CHAT.

L. Roy, Agent, Cap-Chat. 2,256 acres disponibles.

Ce chemin part de St. Jérôme dans la seigneurie de Matane, comté de Rimouski, et longe la rive sud du fleuve St. Laurent, à travers les cantons St. Denis, Cherbourg, Dalibaire et Romieux, dans le même comté, et le canton de Cap-Chat, jusqu'à Ste. Anne, dans le comté de Gaspé.

#### APPENDICE No. 20.—Suite.

## CHEMIN WARE ET LANGEVIN.

P. A. Proux, Agent, St. François, Beauce.

172 acres encore disponibles.

Ce chemin traverse partie des cantons Ware et Langevin.

### CHEMIN MAILLOUX.

Eug. Renault, Agent, Montmagny.

10,500 acres disponibles.

Le chemin Mailloux part du chemin Taché, dans le canton Mailloux, et traverse ce dernier canton et ceux de Rioux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, où il aboutit à la ligne Provinciale.

#### CHEMIN TÉMISCOUATA.

CHS. T. DUBÉ, Agent, Rivière-du-Loup.

16,869 acres disponibles.

Le chemin Témiscouata, dans le comté de ce nom, part de la Rivière du Loup et traverse les cantons de Whitworth et Armand, et la Seigneurie de Témiscouata où il aboutit à la ligne Provinciale.

### CHEMIN ELGIN.

Eug. Renault, Agent, Montmagny.

2,300 acres encore disponibles.

Le chemin Elgin, dans le comté de l'Islet, part du fleuve St. Laurent, à St. Jean Port Joly, traverse les seigneuries et passe dans la ligne de division entre les cantons Fournier, Ashford, Garneau, Lafontaine, Casgrain et Dionne, et fait intersection avec le chemin Taché, entre les cantons Garneau et Lafontaine.

### CHEMIN DU LAC ST. JEAN.

L. Z. Rousseau, Agent, St. Roch de Québec.

15,658 acres disponibles.

Le chemin du Lac St. Jean part du canton de Tewkesbury, dans le comté de Québec, traverse le canton Cauchon, et passe à travers les terres non arpentées et le canton Métabetchouan, jusqu'au village du même nom dans le comté de Chicoutimi.

### CHEMIN MARITIME. (Rive Sud).

John Eden, Agent, Bassin de Gaspé. Louis Roy, do Cap-Chat.

21,995 acres encore disponibles.

Le chemin Maritime de la Rive Sud part de la seigneurie de Ste. Anne-des Monts et traverse les cantons Tourelle, Christie et Duchesnay, la seigneurie de

#### APPENDICE No. 20.—Suite.

Mont Louis, le canton Taschereau, la seigneurie de la Magdeleine, le canton Denoue, la seigneurie de la Grande Vallée des Monts, le canton Cloridorme, la seigneurie de l'Anse à l'Etang et le canton Sydenham, jusqu'au canton Fox, tous dans le comté de Gaspé.

### CHEMIN MARITIME (RIVE NORD.)

George Duberger, Agent, Malbaie.

21690 Acres disponibles.

Le chemin Maritime de la rive nord part de la rivière Noire qui sépare le canton Callière de la seigneurie du Mont Murray, dans le comté de Charlevoix, traverse le dit canton Callière, dans ce dernier comté, et ceux de Saguenay, Tadousac, Bergeronnes, Escoumains et Iberville dans le comté de Saguenay, longeant ainsi la rive nord du fleuve St. Laurent jusqu'à la ligne ouest de la seigneurie de Mille Vaches, dans le dit comté de Saguenay.

### CONDITIONS DES OCTROIS GRATUITS.

- 10 Le preneur d'un permis d'occupation, à titre d'octroi gratuit, devra de suite se rendre sur la terre qui lui est assignée et l'occuper. S'il manque de le faire, sous un mois de la date de son billet, ou si, après s'être mis sur la terre, il l'abandonne, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à l'obtenir.
- 20 Il devra, sous quatre années de la date de ce billet, défricher et mettre en culture douze acres de la terre à lui assignée, c'est-à-dire, au moins trois acres chaque année respectivement, y construire une maison, et y résider jusqu'à l'entier accomplissement de ces conditions. Après leur accomplissement, il aura droit à une patente, pour cet octroi.
- 30 S'il est dans la nécessité de laisser temporairement sa terre, il devra en prévenir l'agent local, et l'informer de la durée et des causes de cette absence projetée, ce dont l'agent, si les causes de l'absence lui paraissent suffisantes, prendra note dans un livre. S'il s'absente sans permission, ou prolonge son absence au-delà du temps convenu, il sera considéré avoir, par là, perdu tout droit à sa location.
- 40 Tout transport fait, ou toute tentative de faire transport de ce billet de location, sans la connaissance et la sanction préalable de l'agent, sera pareillement considérée comme faisant perdre tous les droits de celui qui s'en rendra coupable.
- 50 Dans tous les cas d'abandon de la terre assignée, icelle terre sera aussitôt considérée disponible, et elle pourra être octroyée de nouveau, ou par location, ou par vente.

Note.—Le système d'octrois gratuits en pratique dans cette Province, à l'exception des octrois n'excédant pas dix acres pour maisons d'école, hôtels de ville, etc., et les octrois n'excédant pas cinquante acres, pour les lieux de culte public, et cent acres pour fermes-modèles de industrielles, est restreint, par la loi, aux terres mises en réserve pour cet objet le long ou chaque côté des chemins de colonisation mentionnés dans le tableau qui précède.

## APPENDICE No. 21.

TABLEAU montrant les noms des Chemins de Colonisation, les noms des Agents, et le nombre de Locations émises sur ces Chemins depuis le 1er Juillet 1875 au 30 Juin 1876 inclusivement, etc.

CHEMINS.	AGENTS.	Locations émises.	No. d'acres.	Locations annulés.	No. d'acres.
Taché	J. B. Lepage. C. T. Dubé, E. Renault, P. A. Proux.	20	1732	2	200
Témiscouata	C. T. Dubé	. 3	198	2	177
Matapédia	J. B. Lepage et L. J. Riopel	- 1	10	. 5	474
Kempt	do. do	2	200	,	1
Matane et Cap Chat	Louis RoyJ. B. Lepage	4	319		
Elgin	Eug. Renault				
Etchemin	P. A. Proux				
Mailloux	Eug. Renault	2	100		
Ware et Langevin	P. A. Proux			1 .	100
Lac St. Jean	L. Z. Rousseau				
Maritime (Rive Sud)	John Eden et L. Roy	2	200		
Maritime (Rive Nord).	Geo. Duberger	9	756		
Kennebec	P. A. Proux				
	Total	43	3606	10	951

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 30 Juin 1876.

#### APPENDICE No. 22.

Québec, 36 Septembre 1876.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

Monsieur,

En terminant mon Rapport comme Inspecteur des Agences pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1875, j'avais l'honneur de vous informer que, par suite de la mort de l'agent pour la division de la Chaudière, je remplissais depuis quelques mois les fonctions d'agent pour cette division et que je devais y rester jusqu'à la nomination d'un successeur.

Le commencement de la présente année fiscale me trouva donc remplissant les fonctions d'agent que je continuai à remplir sans interruption, jusqu'au commencement de février dernier, époque ou fut nommé un nouvel agent.

L'ancien agent, M. Fortin, avait compilé avec grand soin des livrets que l'on appelle "Section Books" pour toutes les terres comprises dans les limites de son agence; mais, quant au Land Roll et au Livre de ventes, ils existaient à peine pour un tiers du territoire confié à sa surveillance. En conséquence, j'employai à remplir cette lacune tous les moments que je pouvais dérober à l'accomplissement de mes devoirs généraux comme agent. Je réussis ainsi à entrer dans le Land Roll les terres comprises dans dix cantons et au Livre de ventes, toutes celles non encore concédées par Lettres-Patentes et comprises dans quatorze cantons, en tout a peu près 1400 ventes. La préparation de ces deux livres, qui exigeait beaucoup de soin, occupa mes loisirs pendant près de six mois.

Un agent ayant enfin été nommé pour la division de la Chaudière, je reçus instruction de laisser cette agence, ce que je fis avant d'avoir pu initier le nouvel agent aux devoirs de sa charge. Ce fut un officier de votre Département qui reçut ordre d'aller le mettre au fait de ses nouvelles fonctions.

En laissant l'agence de la Chaudière, je me rendis à Québec où, immédiatement après mon arrivée, je reçus instruction de me transporter sur le champ dans l'agence de St. François, pour y faire une investigation touchant une affaire qui occupait alors grandement l'attention publique, relative à la cancellation de certaines ventes pour non-accomplissement des conditions d'établissement. Les terres dont les ventes avaient ainsi été cancellées se trouvent près du lac Mégantic, et dans d'autres endroits de cette agence.

En remplissant cette importante mission, je visitai plusieurs parties de l'agence, entre autres le nouveau canton de repatriement à La Patrie, où j'eus l'honneur de vous rencontrer ainsi que l'Honorable M. DeBoucherville. Là j'eus aussi plusieurs entrevues avec l'agent de Colonisation M. Chicoine; puis j'allai faire visite au membre du comté, au Directeur de la "Glasgow and Canadian Land and Trust Company," en un mot je vis toutes les personnes dont je croyais pouvoir obtenir des renseignements relatifs à l'objet de ma mission.

Parti de Québec le 8 février, j'y revins vers la fin du mois, puis je me rendis à Leeds où je préparai un long et minutieux rapport qui vous mit à même de donner satisfaction à toutes les parties intéressées.

Pendant que j'étais dans l'agence de St. François, je passai deux ou trois jours au Bureau de l'Agent feu M. Farwell, et j'examinai ses comptes et ses livres. Ce monsieur se trouvait alors dans un état de santé tel qu'il n'y avait pas lieu d'entretenir grand espoir pour sa guérison. Je ne fus donc pas surpris du tout, lorsque, quelques temps après, j'eux la douleur d'apprendre sa mort. M. Farwell était un homme d'une grande intégrité et qui entendait très bien les affaires; pas un agent ne réussissait mieux que lui à faire payer aux colons leurs arrérages. Depuis longtemps son gendre M. Chs. Patton l'aidait à remplir ses fonctions d'agent, et les connaissances que ce monsieur a acquises contribueront nul doute à faire de lui un excellent agent.

A mon retour de Leeds, je me rendis à Québec, où je passai quelques jours, puis le 16de mars, je me transportai à St. Joseph, chez M. Proux, le nouvel agent pour la division de la Chaudière, dans le but de compléter les instructions qu'il avait déjà reçues, lui apprendre l'usage des différents livres de son agence, et lui donner des informations relativement aux différents documents qu'il aurait à examiner : toutes choses qui m'étaient d'autant plus faciles que j'avais rempli longtemps moi-même les fonctions d'agent dans cette division. Je revins à Québec le 25 du même mois et j'y restai jusqu'au 2 d'avril suivant, m'occupant à préparer des rapports, etc.

Le 8 d'avril, je laissai de nouveau Québec pour aller à Arthabaska faire l'inspection de l'agence de M. Gagnon. J'examinai ses livres et ses comptes, ils étaient corrects. Je constatai que ce monsieur tenait en excellent ordre tous ses papiers et documents, etc., relatifs aux terres et aux bois.

D'Arthabaska, je me rendis aux Trois-Rivières chez M. l'agent Dubord. Là, je constatai, comme j'avais eu occasion de le faire dans toutes les inspections précédentes, que ce Monsieur tenait ses livres et ses comptes relatifs aux terres et aux bois dans un ordre parfait.

De Trois-Rivières, je montai à Montréal pour y faire l'inspection du bureau de M. Belle. Comme M. Dubord, M. Belle ne mérite que des éloges pour la manière habile et intègre dont il s'acquitte de ses fonctions d'agent.

En laissant Montréal, je me rendis à Waterloo où réside actuellement M. Kemp, l'agent pour la Division Magog. Je n'avais pas fait l'inspection de son bureau l'année précédente. J'examinai donc ses comptes et je les trouvai corrects. Dans l'agence de M. Kemp, il ne reste que bien peu de bonnes terres à vendre et le revenu provenant des bois est presque nul, de sorte que la besogne de l'agent consiste surtout dans la collection des arrérages. Les terres de cette agence ont en général été vendues à un prix élevé, et ont donné autrefois un revenu considérable. De Waterloo je revins à Québec où j'arrivai le 13 avril.

De retour dans cette ville, je passai plusieurs jours, occupé à préparer mes rapports, puis j'inspectai aussi le bureau de l'agent pour la Division St. Charles, M. Rousseau, qui demeure à Québec. Le 20 je laissai de nouveau Québec pour aller inspecter quelques-unes des agences situées au sud du fleuve St. Laurent. La première où j'allai fut l'agence de Montmagny. Après examen, je trouvai que les livres et les comptes de M. Renault étaient tenus correctement. Cette agence se compose de trois anciennes agences qui avaient chacune leurs livres respectifs que les agents d'alors ne tenaient pas toujours correctement, ce qui était cause que M. Renault était exposé à commettre des erreurs, et compliquait beaucoup sa besogne. A mon retour à Québec, je crus donc devoir recommander que le département lui fit faire des livres nouveaux copiés sur les livres officiels mêmes, et c'est ce qu'on a fait.

De Montmagny, je descendis à la Rivière-du-Loup, pour y faire l'inspection du bureau de M. Dubé, agent pour la Division Grandville. J'examinai les livres et les comptes de ce monsieur et je les trouvai correctement tenus.

Le 25 je laissai la Rivière-du-Loup pour me rendre à Rimouski; là, j'examinai les comptes et les livres de M. Lepage et je constatai qu'ils étaient bien tenus. J'avais aussi reçu instruction de faire, dans cette agence, des investigations sur plusieurs cas spéciaux, un surtout qui était pendant depuis longtemps devant le département. Le rapport que je fis sur cette affaire ayant été approuvé, la difficulté est maintenant réglée à la satisfaction des parties intéressées. En laissant Rimouski, je remontai à Québec, et de là à Leeds, attendant l'ouverture de la navigation sur la Rivière Saguenay.

Je restai à Leeds jusqu'au 20 mai, puis je me rendis alors à Québec, et le 23, je m'embarquai pour Chicoutimi, dans le but d'aller faire l'inspection de l'agence de M. Tremblay; j'examinai les livres et les comptes de ce monsieur, et je les trouva correctement tenus. Là aussi, j'eus à faire des investigations sur une foule de cas spéciaux, au sujet desquels, j'ai transmis des rapports au département. Pendant que j'étais à Chicoutimi, les eaux de la Rivière Saguenay montèrent plus qu'elles ne l'avaient jamais fait auparavant, à tel point qu'on remarquait à peine la différence entre la haute et la basse marée. Le courant était si fort que le vapeur ne put accoster le quai qui s'avance pourtant à une distance assez considérable dans la rivière, et qu'une partie des estacades que possédaient les Messieurs Price au-dessus de leurs moulins dans Chicoutimi furent rompus, ce qui causa à ces Messieurs la perte d'un grand nombre de billots.

L'inondation causa aussi de grands dommages dans les environs du Lac St. Jean où les eaux atteignirent une hauteur à laquelle elles ne s'étaient jamais elevées auparavant.

Je laissai Chicoutimi le 1er juin et me rendis à Murray Bay où je fis l'inspection du bureau de M. l'agent Duberger qui se fait maintenant assister dans ses fonctions par son fils. Je suis heureux de pouvoir dire ici que j'ai pu constater que, depuis ma précédente inspection, ce monsieur administre les affaires de son agence avec beaucoup plus d'habileté que par le passé; je lui donnai néanmoins quelques avis que je crus nécessaires. Les collections sur les ventes des terres dans cette agence sont à peu près nulles: ce qui provient de ce qu'une grande partie des terres vacantes de la Couronne y sont impropres à la colonisation. Je partis de Murray Bay le 8, et montai à Québec où je restai jusqu'au 14, occupé à préparer mes rapports.

Je partis alors de Québec pour aller faire l'inspection des agences du district d'Ottawa. Pour m'y rendre, je passai par *Dalhousie mills*, dans le comté de Glengary où j'avais à faire une investigation sur un différend qui existait relativement à un morceau de terre dans le Canton Newton, situé près de la ligne de division entre les deux provinces. Aprés avoir entendu les réclamations des différentes parties et examiné un certain nombre de témoins produits par elles, je me rendis par Pointe Fortune sur la Rivière Ottawa, à Grenville, résidence de l'agent pour la partie est de l'agence de la Petite-Nation.

Comme des plaintes avaient été portées contre l'agent, M. Filion, et qu'on l'accusait de partialité dans la vente des terres dans le Canton Arundel, je me rendis avec lui dans cette localité, et là j'examinai les personnes qui l'avaient accusé. Dans un cas seulement, je trouvai qu'il y avait matière à plainte ; et si justice n'avait pas été rendue de suite au plaignant, c'était sa propre faute.

Selon moi, M. Filion est animé d'un vif désir de s'acquitter des devoirs de sa charge avec intégrité et impartialité vis-à-vis de tous.

Le 22 au soir, je laissai Grenville et me rendis par le vapeur à Thurso où j'arrivai le lendemain matin. L'agent, M. Cameron tient ses livres et ses comptes en parfait ordre, comme j'ai pu m'en convaincre après examen. C'était la première inspection que je faisais de son bureau depuis qu'il avait été nommé agent ; mais il s'était si bien initié à ses fonctions pendant qu'il était assistant de feu son père que je n'eus que quelques conseils à lui donner. Le lendemain, je partis de Thurso pour me rendre à Ottawa où j'arrivai le soir.

D'Ottawa, je me transportai à Hull, chez M. Farley, agent pour la Division Gatineau. Mais comme les comptes de ce Monsieur avaient été examinés par M. Collins, un des officiers de votre département, dans le cours de l'hiver précédent, je ne crus pas devoir poursuivre mon inspection au delà de cette date; et, comme M. Farley est un ancien agent et qu'il a beaucoup d'expérience, je ne restai que quelques heures chez lui. En conséquence, je laissai Ottawa le 27 et me rendis dans l'agence de Coulonges.

Le lendemain, je fis l'examen des livres et des comptes de M. Heath qui demeure à Clarendon et je n'y trouvai aucune erreur. Après avoir fait, dans cette agence, une investigation dont j'avais été chargé par le département, je revins à Ottawa.

Je laissai Ottawa le 30 au soir, dernier jour de l'année fiscale; et, en m'en revenant à Québec, je passai par Joliette où je n'étais pas allé l'année précédente, et j'y fis l'examen des livres et des comptes de M. Delfausse.

En terminant ce rapport, je crois devoir dire que, dans le cours de mes inspections, j'ai pu me convaincre que tous les agents tenaient leurs comptes correctement et qu'ils étaient disposés à s'acquitter des devoirs de leur charge avec toute l'ardeur et l'habileté dont ils sont capables. Toutefois, bien qu'il n'y ait rien à reprocher au grand nombre d'entre eux, j'ai remarqué chez quelquesuns un manque d'ordre dans l'arrangement de leurs papiers et documents, et aussi de la négligence à entrer dans leurs livres de lettres les lettres officielles par eux écrites, etc. etc. Dans tous ces cas, j'ai fait comprendre aux agents qu'il était absolument de leur devoir d'être moins négligents à l'avenir et tous m'ont promis de donner satisfaction à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

JOHN HUME,

Inspecteur des agences.

Québec, 14 Octobre 1875.

#### A L'HONORABLE H. G. MALHIOT,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

En conformité de vos instructions datées le 7 du courant, m'enjoignant d'aller présider à la vente des lots du Côteau St. Louis, je suis parti d'ici le lendemain (le 8) pour me rendre aux Trois-Rivières où samedi, le 9, je rencontrai plusieurs personnes qui m'exprimèrent le désir d'acheter de gré à gré, les lots occupés par elles sans titre. Je les invitai à venir me rencontrer lundi, la veille du jour de la vente, pour l'exécution des contrats; ensuite, je me transportai sur les lieux, c'est-à-dire, sur le Côteau St. Louis, en compagnie de l'agent M. Lottinville et du Directeur du Cadastre pour identifier les lots réclamés par la Fabrique des Trois-Rivières et étudier le terrain, afin de me mettre en état d'identifier les autres lots lors de la vente.

Lundi, je réglai par ventes privées, au désir de l'Ordre en Conseil et de vos instructions, les réclamations des occupants sans titre, et ce à la grande satisfaction de ces derniers.

Mardi (le 12), je procédai à la vente publique dont lé résultat fut des plus satisfaisants : le produit de la vente de chaque lot excédant de beaucoup, dans la plupart des cas, le prix d'évaluation qui a été presque doublé par les enchères pour plusieurs lots. Il est bien entendu que, comme je devais le faire, je ne me suis pas permis de vendre un seul lot an-dessous du prix fixé*de départ.

Mercredi (le 13), je continuai la vente ; mais, vu le trop petit nombre d'enchérisseurs qui se trouvaient sur le terrain à cause du temps froid et autres circonstances, j'ai cru plus avantageux d'ajourner la vente indéfiniment.

Le nombre de lots non vendus est de trente-neuf et celui des lots vendus à l'enchère est de cinquante-cinq plus toutefois vingt petits lots situés dans la côte en front des lots du Boulevard Fortin, lesquels ont été vendus en même-temps que ceux-ci et comme en faisant partie.

Le produit total de la vente, y compris celui des ventes privées, est de \$5691.70.

Je crois que l'on pourrait disposer avantageusement des lots qui restent, au moyen d'une nouvelle vente publique vers le commencement de Juin prochain.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

L. L. RIVARD,

Surintendant des Biens des Jésuites.

Québec, 6 Octobre 1876.

#### A L'Honorable P. Garneau,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec,

MONSIEUR,

En obéissance aux instructions verbales que vous m'avez données, j'ai l'honneur de vous soumettre l'exposé complet suivant des diverses transactions qui ont eu lieu au sujet de l'acquisition faite, par le gouvernement de cette Province, des terres de la ci-devant "Gaspé Fishery and Coal Mining Company," notamment des diverses procédures judiciaires qui en ont été la suite et dont le règlement final a eu lieu durant l'année fiscale 1875-76.

En 1872, sur la recommandation d'un comité de l'Assemblée Législative, le gouvernement d'alors décida de prendre les mesures nécessaires pour faire l'acquisition des terres en question pour les livrer à la colonisation : lesquelles terres devant être vendues par le shérif, à la poursuite de Messieurs Barclay & Routh et des commissaires d'école de la municipalité du canton de Cox.

Pour parvenir à ce but le plus avantageusement possible, il fut résolu d'acheter la réclamation des principaux créanciers hypothécaires contre la compagnie (Messieurs Barclay & Routh), laquelle tant en capital qu'en intérêt dépassait \$50,000.00. Et cet achat fut effectué moyennant la somme de \$34,066.67 qui fut payée par le gouvernement au moyen d'un mandat spécial émis sous l'autorité d'un ordre en conseil passé le 14 septembre 1872, en vertu de la 47e section de l'acte 31 Vict., ch. 9, copie duquel ordre en conseil est ci-annexée (annexe No. 1). Puis, enfin, cet achat de créance fut finalement fait et exécuté en bonne forme par acte passé devant Mtre. Ph. Huot, le 5 décembre 1873. (Voir annèxe No. 2.)

Pour mettre son plan à exécution, le gouvernement décida de charger quelqu'un d'assister à la vente de ces terres, d'en faire l'achat, en un mot, de s'occuper de la question, de surveiller le tout jusqu'au règlement final, et c'est à moi que fut confiée cette mission.

Or, en 1872, j'assistai aux diverses ventes judiciaires qui eurent l	ieu à Percé
et à New-Carlisle, comme on peut le voir par mes rapports (annèxes N	los. 3, 4 et 5).
Et, au nom du gouvernement, je devins adjudicateur de 122,312 acre	es de terres,
au prix de	\$62,501 00
le surplus des terres de la compagnie—2138 acres—ayant été adjugé	•
à d'autres personnes pour une somme collective de	1,449 00
	400.050.00
Produit total de la vente	<b>\$</b> 63,950_00

Ensuite, il fut procédé à la distribution des deniers devant la Cour Supérieure du district de Québec: le gouvernement devant être colloqué pour le montant de la créance de Messieurs Barclay & Routh: mais, par suite de l'incendie du Palais de Justice durant l'hiver de 1873, on dut restaurer les dossiers détruits et on ne put parvenir à régler définitivement les diverses réclamations dans la cause que durant l'année qui vient de finir.

Le montant des diverses réclamations primant celle du gouvernement, joint à celui du percentage applicable au fonds des Batisses et du juré et des frais judiciaires et autres, forme une somme d'environ \$17,450.00.

Or la balance du produit de la vente,—environ \$46,500.00—revient au gouvernement comme représentant Messieurs Barclay & Routh, moins peut-être une légère réclamation qui, paraît-il, est encore pendante devant la Cour, en faveur d'une municipalité.

De tout ce qui précède, il résulte qu'au moyen de sa transaction avec Messieurs Barclay & Routh, les terres en question (122,312 acres) ne coûtent réellement au gouvernement que \$51,035.52, savoir :

10 20	Montant payé à Barclay & Routh	\$34,066 15,000	$\begin{array}{c} 67 \\ 00 \end{array}$
3o	suffi pour couvrir les autres réclamations, etc.) Payé à J. R. Hamilton, en 1873, en à compte de sa réclamation		
	comme curateur	$1,500 \\ 50$	
	Frais de voyages, etc.	418	
	Total	\$51,035	52

égal à environ 42 centins l'acre.

Enfin, ces terres furent livrées à la colonisation et mises en vente par un ordre en conseil, en date du 10 janvier 1874, au prix de vingt centins l'acre. (Voir annexe No. 6); cette réduction au-dessous du prix coûtant, étant basée, d'après l'ordre en conseil, sur la considération que le produit probable de la vente des bois sur les mêmes terres couvrirait le déficit.

Comme vous me demandez mon opinion à ce sujet, je dois déclarer qu'après avoir bien considéré la question, et aussi d'après l'expérience des deux années écoulées depuis la mise en vente des terres, je ne crois pas qu'au moyen de cette vente à vingt centins l'acre et du produit de la coupe de bois, l'on puisse réaliser le prix coûtant des dites terres, lesquelles, à mon avis, devraient être vendues un prix suffisant pour couvrir le prix d'achat, les frais et déboursés, les pertes inévitables, etc.

Le tout humblement soumis par

Votre très-obéissant serviteur,

L. L. RIVARD.

#### APPENDICE No. 23.

### BUREAU DU CADASTRE,

Montréal, 30 Juin 1876.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un tableau contenant l'état détaillé des opérations du Bureau du Cadastre sous ma direction, pendant l'année qui vient de s'écouler.

D'après vos instructions, j'ai fait faire les copies des livres de renvoi dans le bureau, sans en augmenter le personnel.

Pareillement, au désir de votre lettre du 15 octobre 1875, le géomètre du bureau a fait, simultanément avec celui du bureau de la division Terrebonne, le relevé de la rivière Jésus, depuis son embouchure dans le fleuve St. Laurent jusqu'au Lac des Deux-Montagnes, et l'arpentage des îles qui s'y trouvent. Le temps employé à faire ce travail, sur les lieux et dans le bureau, a été d'à peu près cinq semaines.

Maintenant, pour compléter nos travaux, il me reste à prendre quelques informations sur les titres de certains terrains dans St. Valentin et Lacolle, dont les propriétaires sont absents, et à comparer les livres de renvoi avec les plans des différentes localités que nous avons cadastrées. Aussitôt que je me serai procuré les renseignements dont j'ai besoin et que je me serai assuré que tous ces documents sont corrects, je vous les enverrai.

Le cadastre du comté de St. Jean étant achevé, je me propose de commencer de suite celui de Verchères.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé.) J. B. VARIN, Directeur

APPENDICE No. 23 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau du Cadastre, District de Montréal, J. Bte. Varin, Directeur, pour l'année fiscale 1875-76.

	LOGALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.	licie des ter cadastrés.	rrains	ede par- sesignées re de Ren-	Date de clôture.	Epoque de laquelle doivent compter les 24 mois accordés pour renouveler
		Arpents.	Perc, Pieds.	Pieds.	Nombre celles au liv voi.		l'Enrégistrement.
	Conté de St. Jean.						. •
Paroisse	Paroisse de St. Jean	14430	88	314	236	10 août, 1875	
:	£t. Luc	14665	78	121	225	6 octobre, 1875	
<b>.</b>	Etc. Marguerite de Blairfindie	25951	77	179	423	22 décem., 1875	
3	St. Valentin	27544	18	152	435	24 fevrier, 1876	
ä	Lacolle	45943	24	19	698	27 avril, 1876	
			1			,	
	Total	128,535	87	179	2,188		

#### APPENDICE No. 24.

Québec, 15 Juillet 1876.

### A L'HONORABLE P. GARNEAU,

Ministre, Commissaire des Terres de la Couronne.

### MONSIEUR,

Un état complet et détaillé que j'ai l'honneur de vous présenter, vous fera voir que les travaux faits dans différentes sections des districts de Québec, et de Montmorency, ont demandé beaucoup d'attention pour constater l'exactitude et la concordance de quelques plans de paroisses et cours de rivières situées dans ces divers districts.

Durant l'année trois paroisses ont été cadastrées, leurs plans et leurs livres de renvoi sont faits.

La superficie de ces trois paroisses est de 68834 arpents carrés et forme 1574 parcelles, réparties comme suit :

St. Casimir	28424 arpents.	550 parcelles
St. Jean Deschaillons	29410 do	723 do
Ste. Emmélie		192 do
Leclerville (village inc.)		109 do

- 1. L'arpentage et la triangulation de toutes les lignes limitatives de la Seigneurie de St. Jean Deschaillons a été fait pour en connaître et constater la superficie exacte; le mesurage de ces lignes s'est fait jusqu'à la rivière Bécancour, dans le township Somerset; la longueur de ces lignes est de plus de 49 milles.
  - 2. Le levé du plan de divers chemins sur une longueur de 55 milles.
- 3. Le levé du plan de la grande et de la petite rivière Duchène avec leurs affluents, 23 milles de long.
  - 4. Le levé du plan du fleuve, en front de la dite seigneurie, 7 milles de long
- 5. L'arpentage de la nouvelle paroisse Ste. Emmélie a nécessité le mesurage et la triangulation de 18 milles de longueur de chemins, 15 milles de rivière et 4 milles de lignes limitatives.
- 6. Dans la paroisse de St. Casimir, le levé du plan de divers chemins et de la grande rivière Ste. Anne dans la dite paroisse, a nécessité le mesurage de 60 milles  $\frac{1}{8}$  de longueur, plus 11 milles mesurés pour établir les limites de la paroisse St. Casimir.
- 7. Le chaînage de la ligne qui divise la seigneurie de Deschambault de celle de Portneuf, 9 milles de long.
- 8. Fixation de la ligne limitative entre la paroisse de Deschambault et celle de St. Albans.

- 9. Temps employé à faire et établir, par un plan, la distinction entre les terres boisées et celles cultivées dans la paroisse de Valcartier.
- 10. Les mois de mai et juin employés à vérifier et constater les erreurs dans le mesurage de 720 parcelles sur 1506 que contient la paroisse de Beauport.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre dévoué et obéissant serviteur,

(Signé), P. L. MORIN, Directeur du Cadastre.

# APPENDICE No. 24 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux exécutés par le Bureau de Cadastre de Québec, durant l'année fiscale 1875–76. P. L. Morin, Directeur.

LOCALITÉ.	Superficie des terrains cadastrés.	Nombre de parcelles por- tées au livre de renvoi.	REMARQUES.
Paroisse St. Casimir  Do St. Jean Deschaillons  Do Ste. Emmélie  Village incorporé Leclerville  Total	Arpents.  28,424 29,410 11,000 901  69,735	550 723 192 109	

#### APPENDICE No. 25.

Bureau du Cadastre, Trois-Rivières, 19 Juillet 1876.

A L'HONORABLE P. GARNEAU,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, sous une autre enveloppe, et par la malle de ce jour, un tableau contenant le détail des travaux exécutés par le Bureau de Cadastre de Trois-Rivières, pendant l'année expirée le 30 juin dernier.

Dans le cours de l'année en question, nous avons cadastré quatre paroisses du comté de St. Maurice, savoir : celles de St. Boniface, St. Mathieu, Ste. Anne d'Yamachiche et St. Elie, couvrant une superficie collective de 129,209 arpents divisée en 2328 lots ou parcelles dont les descriptions ont été portées au livre de renvoi de ces paroisses respectivement.

Ayant, au cours des opérations de mesurage dans la paroisse de St. Elie, découvert, entre autres irrégularités, qu'il y avait une certaine étendue de terrain non comprise dans les subdivisions primitives des townships de Caxton et Belleau, il est devenu nécessaire d'ériger, sous le nom de "Gore de Caxton," une augmentation à ce dernier township; et le géomètre de ce bureau a reçu instruction d'exécuter toutes les opérations de subdivisions et de mesurages nécessaires pour cette érection; ce qui l'a tenu occupé sur les lieux pendant près de onze semaines, et détourné, pendant tout ce temps, du travail régulier de ce bureau.

Dans le cours de la même année, il a aussi été exécuté, dans le comté de Champlain, des opérations préliminaires longues et étendues, qui ne sont pas portées dans les colonnes de ce tableau. La principale de ces opérations, c'est le relevé trigonométrique et astronomique de la rivière Batiscan, depuis son embouchure jusqu'à l'intersection de la ligne N.-E. du district des Trois-Rivières; et de la rivière des Envies, depuis son confluent avec la rivière Batiscan jusqu'à l'intersection de la ligne S.-O. de la seigneurie de Ste. Anne,—avec les îles qu'on trouve dans chacune d'elles. Pour effectuer ce long et important travail, il a fallu établir quatre cent quatorze (414) points ou stations de triangulation, et lever cinq cent trente-six courses astronomiques, sur un parcours collectif de 65 milles.

Comme ce dernier travail a été exécuté dans un comté où les opérations proprement dites ne font que débuter, je ne l'ai pas inclus dans le tableau présentement transmis. Il en sera fait mention dans les tableaux accompagnant les rapports subséquents, lorsqu'il sera question des paroisses dans les limites desquelles il a été exécuté, suivant le cas.

Avec les paroisses dont je vous fais rapport aujourd'hui, se termine et complète le cadastre du comté de St. Maurice et de la division d'enrégistrement des Trois-Rivières; laquelle (division), en y comprenant la cité des Trois-Rivières, dont le cadastre a déjà été mis en opération, contient six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept (6897) lots ou parcelles.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre obéissant serviteur, (Signé.) G. A. BOURGEOIS, Directeur.

APPENDICE No. 25 (a).

TALEAU Synoptique des Travaux du Bureau de Cadastre du District des Trois-Rivières, depuis le 1er Juillet 1875 au 30 Juin 1876. G. A. Bourgeois, Directeur.

	Shoor. S	o don towns	o do estado	-10		
TOCATTRE	onladne	Supernoie des terrains cadastres.	cadastres.	od sə	dvel dus	
LOGALILE:	nis pour	qsuz jes jes bs-	dans les	ou parcell renvoi.	lles du rel ières ou ers,	REMAROUES.
District des Trois-Rivières.	er vill	səənşis	situėes	de lots livre de	vii ,e	
Comté de St. Maurice.	En pieds villes corpore	nagra nU roisses seigner	En acres roisses townsh	Nombre of the sau i	Longueu chemin fronts	
Paroisse de St. Boniface			26491 0 00	429	Milles. Chaînes. 43 60	
do St. Mathieu			27716 0 00	285	98	
do Ste. Anne d' Yamachiche		28597 0 00		1173	82 03	
do St. Elie			30990 0 00	441	65 60	
Totaux		28597 0 00	85197 0 00	2328	227 23	
	-	-	•		_	

#### APPENDICE No. 26.

BUREAU DU CADASTRE,

Montmagny, 1er Juillet 1876.

A L'HONORABLE P. GARNEAU,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre un tableau indiquant l'état des travaux exécutés par le Bureau de Cadastre du District de Montmagny, pendant l'année expirée le 30 Juin dernier.

Dans le cours de cette année, trois paroisses et deux cantons ont été complètement cadastrés, savoir : celles du Cap St. Ignace, de St. Antoine de l'Isle aux Grues, comprenant toutes les îles du Comté de Montmagny, au nombre de seize ; de St. Paul de Montminy, comprenant le canton Montminy, une partie des cantons Armagh, Mailloux et Ashburton. J'ai aussi cadastré la partie du canton d'Ashburton qui n'est pas annexée à aucune paroisse, et enfin le canton Bourdages, moins la partie annexée à la paroisse de St. Cyrille, comté de l'Islet, le tout couvrant une superficie de 53,505 arpents dans les seigneuries, et 110,202 acres dans les cantons. Le nombre total de parcelles est de 2,593, réparties comme suit dans le tableau synoptique des travaux du Cadastre, District de Montmagny. Il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que les travaux dans la paroisse de St. Valier, dans le comté de Bellechasse, sont présentement considérablement avancés, bien qu'ils ne puissent faire la matière du présent rapport.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé.)

E. CASGRAIN,

Directeur et Géomètre.

APPENDICE No. 26 (a.)

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Montmagny, Eugène Casgrain, Directeur,

Directeur,	Nombre de milles relevé, fleuve, rivières,	chemins et lignes sei- gneuriales.		821 511 17 2	153	2 2 2 3 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2		155-166-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16-16	159 <del>1</del> 153	3123
ny, Eugene Casgram,	Nombre de parcelles	au Livre de Renvoi.		, 1,398 175 631 243 246	2,593					1
e de Montmag 1875–76.	dastrés.	Acres.		56,236 24,688 29,278	110,202					
Bureau de Cadastre de Moi pour l'année fiscale 1875–76	Superficie des terrains cadastrés.	Perches.								
uux, du Burea pour l'	Superfici	Arpents.		46,653	53,535					
TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Montmagny, Eugene Casgrain, Directeur, pour l'année fiscale 1875-76.	\$41145071	COMPLETE:	Comté de Montmagny.	Paroisse du Cap St. Ignace de St. Antoine de l'He aux Grues de St. Paul de Montminy Canton Ashburton Canton Bourdages Canton Bourdages	CONTÉ DE L'ISLET.	Fleuve St. Laurent	COMTÉ DE BELLECHASSE.	Fleuve St. Laurent		•

## APPENDICE No. 27.

## BUREAU DU CADASTRE,

St. Jérôme, 19 Septembre 1876.

E. E. TACHÉ, ECR.,

Asst.-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant des opérations de mon bureau pour l'année fiscale expirant le 30 Juin 1876, savoir :

Municipalités cadastrées—No							ns relevés.
Ville de Terrebonne Par. de Terrebonne	$\begin{array}{c} 415 \\ 620 \end{array}$	$\frac{639}{22659}$	arpent	is 95 88	perc.	658	arpents.
"Ste. Anne des Plai-			. •	00			•
nes	509	28970	"	14	"	1020	44
" Ste. Sophie	501	30936	"	90	"	1400	"
Ville Inc. New Glas-							
gow	46	80	"	53	"		
<b></b>							
Totaux	2091	83287	"	40	"	3078	"

En obéissance aux instructions reçues de votre Département, M. Leclerc a, de plus, fait le relevé de la rive nord de la Rivière Jésus, depuis le village de Lachenaie jusqu'au grand moulin de la paroisse de St. Eustache et des îles formant partie des comtés de Terrebonne, l'Assomption et Deux-Montagnes dans cette rivière. Ce travail commencé le 7 Février dernier n'a été terminé que le 17 mars suivant. Le plan de ce relevé vous a déjà été transmis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.)

J. A. HERVIEUX,

Directeur.

APPENDICE No. 27 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau du Cadastre de St. Jérôme, J. A. Hervieux, Directeur, pour l'année fiscale 1875-76.

	Superfici	Superficie des terrains cadastrés.	adastrés.	Nombre de parcelles	
LOCALITÉ.	Arpents.	Perches.		désignées au Livre de Renvoi.	Date de la clôture.
Ville de Terrebonne	639	95		415	
Paroisse de Terrebonne	22,659	88		620	
Paroisse de Ste. Anne des Plaines	28,970	14	,	209	
Paroisse de Ste. Sophie	30,936	96		501	
Village incorpore de New Glasgow	08	53		46	
,					
	83,287	40		2,091	
_	_				

## APPENDICE No. 28.

BUREAU DU CADASTRE,

Hull, 1er Juillet 1876.

A L'HONORABLE P. GARNEAU,

Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus un tableau des travaux exécutés par ce bureau, durant l'année finissant le 30 Juin dernier.

Dans le cours de cette année, nous avons pu cadastrer les quartiers Nos. 1, 2, 4 et 5 de la cité de Hull, et nous sommes actuellement à préparer le plan et livre de renvoi du quartier No. 3, ce qui complètera le cadastrage de cette cité. Je pourrais vous transmettre les plans et livres de renvoi des susdits quartiers déjà cadastrés, à l'exceptiou du plan du quartier No. 2, qui se trouve sur la même feuille que celui du quartier No. 3, encore inachevé; mais je crois qu'il serait préférable de laisser les plans et livres de renvoi de la cité de Hull à l'examen du public, pour inspection et vérification, tel que pourvu par nos livres d'instructions, vu que cette cité est tout nouvellement érigée et qu'il n'y a aucun plan d'icelle aux Départements du gouvernement de Québec, de même qu'il n'y en a aucun d'enrégistré au bureau d'enrégistrement du District d'Ottawa—si ce n'est un plan des propriétés de Ruggles Wright, filé chez le protonotaire du dit district.

Nous avons eu aussi beaucoup de difficulté à nous procurer les informations nécessaires,—quelques-uns des grands propriétaires se refusant d'en donner aucune.

Conformément à vos instructions, et dans le but de profiter de la saison d'hiver pour avancer plus rapidement les travaux du cadastre, j'ai fait faire le relevé de la rivière Gatineau à partir des limites de la cité de Hull jusqu'à celles du township de Wakefield, sur les confins du township de Hull, ainsi que le relevé du lac Meach et des grands chemins du dit township de Hull et du village de Waterloo, formant un parcours de 119 milles et 60 chaînes.

Le tableau, d'ailleurs, qui accompagne le présent rapport, montre en détail les travaux exécutés durant l'année, à l'exception des travaux faits pour le quartier No. 3, et que nous ne croyons pas nécessaire de faire connaître, comme les opérations de ce quartier ne sont pas encore terminées.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé.)

CHS. LEDUC,

Directeur.

APPENDICE No. 28 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre du District d'Ottawa, Charles Leduc, Directeur, pour l'année fiscale 1875-76.

					ı		
D	LOCALITÉS.	Mesu Superfic	Mesure anglaise. perficie des terra cadastrés.	laise. terre	lins	ombre de lots dé-l signés au Livre	Mesure anglaise. Superficie des terrains Nombre de lots dé-Longueur en milles du relevé cadastrés.
		Acres. Roods. Per. Pds.	Roods.	Per. I	ds.	de Renvoi.	lots irréguliers.
	COMTE D'OTTAWA.						'sa
	Ville de Hull.		,		<del></del>	,	səllil onisd əlli <b>s</b> l
Quartier N	Quartier No. 1	11211	က	38	91	344	2 6 -
op	3	405	က	13	971	488	9 - 37 · 00
op	7	91	-	13	90	. 525	7 - 30 - 00
do	٥	612	က	21	99	558	10 - 17 - 00
op	3			i			8 - 00 - 00
Relevé du canton	Relevé du Lac Meach et de la Rivière Gatineau, et des chemins dans le canton de Hull, Village de Waterloo						$\left\{\begin{array}{c} 65-00-00\\ 2-16-00 \end{array}\right\}$
	Totaux	2619	0	9	25	1915	119 - 60 - 00

## APPENDICE No. 29.

Beauharnois, 30 Juin 1876.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec les présentes, les plans et livres de renvoi, ainsi que les copies de ces derniers, qui composent la somme de travaux accomplis par ce bureau pour l'année finissant le 30 Juin 1876. Le tableau synoptique, ci-annexé, vous donnera une idée précise sur la nature et l'étendue de ces travaux.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé.) L. A. SEERS,

Directeur.

# APPENDICE No. 29 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Beauharnois, L. A. Seers, Directeur, pour l'année fiscale 1875–76.

LOCALITÉ.		des terrains strés.	Nombre de lots désignés au Livre de Renvoi.	DEMA DOUES	
LOGALITE.	Arpents.	Perches.	Nombr désig Livre d	REMARQUES.	
Paroisse St. Timothée	19,657	34	592	Copies des livres	
Paroisse Ste. Cécile	14,211	62	374	de renvoi transmises en même temps que	
Paroisse St. Stanislas de Kostka	13,327	75	318	les originaux.	
Total	47,198	71	1284		

#### APPENDICE No. 30.

BUREAU DU CADASTRE,

Joliette, 14 Juillet 1876.

E. E. TACHÉ, Ecr.,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec la présente, un tableau contenant un état détaillé des <del>o</del>pérations du Bureau du Cadastre de Joliette, pendant l'année fiscale qui vient de s'écouler.

Dans le cours de cette année la paroisse de St. Thomas a été cadastrée ainsi qu'une partie de la paroisse de Ste. Elizabeth. Le cadastre de cette dernière paroisse aurait pu être complété pour figurer dans ce rapport si les travaux d'arpentages n'avaient pas été interrompus par la maladie de mon géomêtre, M. Dorval.

Le relevé des chemins publics et des cours d'eau qui bornent la plupart des concessions, et qui sont très sinueux, nous a occasionné une grande somme de travail. Outre ces inconvénients et bien d'autres trop long à énumérer, nous avons rencontré plusieurs concessions dont les terres en bois debout et toutes plus ou moins moncelées, n'offraient aucune trace d'arpentages.

Aussitôt que M. Dorval sera parfaitement rétabli, nous reprendrons nos opérations dans la paroisse de Ste. Elizabeth.

En attendant, les travaux se poursuivent dans la paroisse de St. Félix de Valois, avec l'assistance de M. l'arpenteur C. Laurier, que vous m'avez recommandé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

(Signé.)

M. CRÉPEAU,

Directeur.

# APPENDICE No. 30 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Bureau de Cadastre de Joliette, M. Crépeau, Directeur, pour l'année fiscale 1875–76.

I OCCUPANT	Superfici	e des terrain	ıs cadastrés.	de par- désignées re de Ren-		
LOCALITÉ	Arpents.	Perches.	ا ا		REMARQUES.	
Comté de Jolietie.  Paroisse de St. Thomas  Paroisse de Ste. Elizabeth (partie)	22,952 (a)	96	76	655 469	(a) La superficie ne peut être donnée avant que le cadastre de cette paroisse soit terminé.	
Total				1124		

## APPENDICE No. 31.

BUREAU DU CADASTRE, District de St. François,

Sherbrooke, P. Q., 17 Juillet 1876.

E. E. TACHÉ, ECR.,

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

### MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de ce bureau, pour l'année finissant le 30 juin 1876.

Quartier-Est, 1239 acres et 22211 pieds carrés, No. de lots 900.

Quartier-Sud, 691 acres et 33792 pieds carrés, No. de lots 1546.

Le plan et le livre de renvoi du quartier est ont été soumis à l'examen, le 15 de mai dernier. Le plan et le livre de renvoi du quartier-sud ont été soumis à l'examen le 10 du courant, et le seront durant deux semaines, après quoi ils seront transmis à votre département.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur, ...

(Signé.)

JAMES ADDIE,

Directeur.

# APPENDICE No. 31 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux exécutés par le Bureau de Cadastre de Sherbrooke, pendant l'année fiscale finissant le 30 juin 1876. James Addie, Directeur.

LOCALITÉS.	Superficie d	les terrains	s cadastrés.	Nombre de lots désign <b>és</b>	
	Acres.	Pieds.		au Livre de Renvoi.	
CITÉ DE SHERBROOKE.					
Quartier-Est	1239	22211		900	
Quartier-Sud	691	33792		1546	
Total	1930	56003		2446	

#### APPENDICE No. 32.

St. Roch, 30 Juin, 1876.

E. E. Taché, Ecr.,

Asst.-Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre un exposé des travaux, accomplis par le Bureau de Cadastre du Comté de l'Assomption, durant les huit mois écoulés, c'est-à-dire depuis ma nomination au mois de Novembre 1875, jusqu'au 30 Juin 1876.

Suivant les instructions générales concernant le Cadastre etc. M. le Géomètre s'est entendu avec les propriétaires etc, et a pris communication des plans, Cadastres Seigneuriaux, rôles d'évaluation et autres documents qui auraient pu servir au lever d'un plan régulier de la paroisse de St. Roch de l'Achigan; après avoir étudié ces différents documents, les avoir comparés et avoir fait certains mesurages, pour vérification, il en est venu à la conclusion que l'arpentage régulier de toute la paroisse était d'une nécessité absolue. En conséquence le onze de décembre dernier, M. le Géomètre a commencé son arpentage régulier sur le terrainet acontinué journellement sans interruption (excepté les jours de mauvais temps) jusqu'au 30 juin ci-dessus, et a effectué un relevé de chemins et limites de propriétés d'une longueur de quatre-vingt-seize milles et demi, sur le terrain et dix-neuf milles et demi de rivières et ruisseaux, formant un total de cent-seize milles; comprenant six cent vingt quatre numéros ou parcelles, le tout fait avec le plus grand soin et la plus grande régularité.

Dans le résultat ci-dessus n'est pas compris les chaînages particuliers faits pour avoir la superficie et position de quantité de lots irréguliers.

La somme d'ouvrage, pour parvenir à ce résultat, a été considérable, car la paroisse de St. Roch est composée de lots dont la plus grande partie est de forme irrégulière, puisque la base principale des lots est la rivière de l'Achigan, cours d'eau très sinueux, et que les autres rangs se ressentent de cette base; il y a aussi trois ruisseaux servant de même, de base, coulant en sens contraire à la rivière, etc.

Pour terminer, j'ai à vous informer, qu'il ne reste plus que quelques continuations de concessions à arpenter, ce qui sera bientôt fait, et que, dans le cours du mois prochain, M. le Géomètre commencera immédiatement la préparation de son plan officiel.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

ONULPHE PELTIER,

Directeur.

# APPENDICE No. 32 (a).

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre des Comtés l'Assomption et Montcalm, O. Peltier, Directeur, pour l'année fiscale 1875–76.

LOCALITÉ.	Superfi	cie des terr cadastrés.	ains	de par- designées re de Ren-	Date de la clô-
	Arpents.	Perches.	Acres.	Nombre celles au Livr voi.	ture.
Paroisse St. Roch L'Achigan				624	
Total				624	

# APPENDICE No. 33.

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre faits par P. R. A. Bélanger, Ecr., A. P., dans le comté de l'Islet, durant l'année fiscale 1875–76.

LOCALITÉ.	Superfici ca	e des te dastrés	errains	Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	la transmis- au Départe- des Terres Couronne.	REMARQUES.
	Arpents, Prchs. Pieds.	Pieds.	Nombre dési au Livre	Bate de la sion au ment d de la Co		
	,				1876	
Paroisse Ste. Louise	19267		:	512	3 juillet.	
			·			1.
					<del></del> -	
Total	19267			. 512		

# APPENDICE No. 34.

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre faits par W. W. O'Dwyer, Ecr., A. P., dans le comté de Rouville, durant l'année fiscale 1875-76.

LOCALITÉ.	Superfici ca	e des t dastrés	errains	Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	Date de la transmission au Département des Terres de la Couronne,	REMARQUES.
	Arpents.	Prchs.	Nombre desi	Date de sion ment de la		
					1876	
Poroisse et Village St. Césaire.	38961	. <b></b>		945	10 janvier.	
						٠.
Total	38961			945		

# APPENDICE No. 35.

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre faits par H. O'Sullivan, Ecr., A. P., dans le comté de Lotbinière, durant l'année fiscale 1875–76.

LOCALITÉ.	Superfici ca	e des t dastrés	errains	Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	de la trans- on au Dépar- it des Terres Couronne.	REMARQUES.
	Arpents.	Per.	Pds.	Nombre de j désignées de de Renvoi.	Date de mission tement de la Co	
Paroisse St. Sylvestre	46975	•	•••••	799	1876. 28 Juin.	
Total	46975			799		

# APPENDICE No. 36.

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre faits par J. P. Déry, Ecr., A. P., dans le comté de Portneuf, durant l'année fiscale 1875-76.

LOCALITE.	Superficion ca	e des t dastrés.	sp.		de la trans- on au Dépar- nt des Terres Couronne.	REMARQUES.
	Arpents. Per. Pds.	Nombre désign de Rer	Date de mission tement de la Co			
Paroisse St. Alban	29976	1		590	1875. 5 Octobre.	
Total	29977			590		

## APPENDICE No 37.

TABLEAU Synoptique des travaux du Cadastre faits par H. H. Robertson, Ecr., A. P., dans le comté de Lévis, durant l'année fiscale 1875-76.

LOCALITÉ.	Superfic ca	e des te dastrés.	errains	Nombre de parcelles désignées au Livre de Renvoi.	la transmis- au Départe- des Terres Couronne.	REMARQUES.
	Arpents.	_	<u>-</u>	Nombre d désig au Livre	Date de la sion au ment de de la Co	
					1875	
VILLE DE LÉVIS.						
Quartier Notre-Dame, 1er Feuillet}	196			510	16 décemb.	
Quartier Notre-Dame, 2d Feuillet	208			775	"	
Quartier Lauzon, 1er Feuillet	145			340	"	
Quartier Lauzon, 2d Feuillet}	68			152	"	
•			<u>-</u>	<u> </u>		
Total	617			1777		

APPENDICE No. 38.

TABLEAU Général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés par les bureaux de Cadastre de Montréal, Québec, Trois Rivières, Montmagny, Joliette, Beauharnois, Sherbrooke, Hull, L'Assomption et Terrebonne, depuis le 1er Juillet, 1875 jusqu'au 30 Juin, 1876.

			•			nt être dastre	rminé.	
BEWABOTIES						(a) La superficie ne peut être donnée avant que le Cadastre	de cette paroisse soit terminé.	
edes lots s au Livre iovas.	endmoN entre eA eb	236 225 423 435	250 723 192 109	429 285 441	1173 1298 175 631	246 246 655	592 374 318	
strés.	Pieds.							
ts cada:	Per.	. 788	24			96	34 62 75	
Superficie des lots cadastrés.	Acres. Arpents.	14430 14665 25951 27544	28424 28424 29410 11060		28597 46653 6882	22952 96 (a)		
Superfic	Acres.			26491 27716 30990	56236			
Cité Villa Villana Bawisse Canfon	(2010)	Paroisse St. Jean  "St. Luc "Ste. Marguerite de Blairfindie "St. Valentin	" St. Casimir " St. Jean Deschaillons	Paroisse St. Boniace		Canton Ashourton  Bourdages  Paroisse St. Thomas  Ste Rizabeth (partie)	" St. Timothé Ste. Cécile Ste. Stanislas	
Comté			Portneuf Lotbinière				Beauharnois	
Division Cadactual	Division causai are.	Montréal	Québec	Trois-Rivières St. Maurice	Montmagny Montmagn	JolietteJoliette	BeauharnoisBeauharnoi	

APPENDICE No. 38.—Suite.

TABLEAU Général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés par les bureaux de Cadastre de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Montmagny, Joliette, Beanharnois, Sherbrooke, Hull, L'Assomption et Terrebonne, depuis le 1er Juillet 1875 jusqu'au 30 Juin 1876.

Division Cadactrala	Comté	Cité Wills Willage Damitte Colle	<b>v</b> 2	uper	ficie	le lots c	Superficie de lots cadastrés.	,,		ae 1018 au Livre 1001.		
		ore, vine, vinage, raroisse, canton.	Acres.	Roods.	Perch.	Pieds.	Arpts.	Perch.	Pieds.	Nombre entrés de Rei	REMARQUES.	
Sherbrooke Sherbrooke  Hull Ottawa  L'Assomption L'Assompti  Torebonne Ferrebonne  """  Lévis Lévis L'Assompti  Lévis Lévis L'Assompti  """  Lévis Lévis L'Assompti  """  Lévis L'Assompti  ""  Lothinière Rouville Rouville	9 OI	Ville de Sherbrooke,       1,239         Quartier Bst       1,239         Ville de Hull,       691         Quartier No. 1       1,511         " No. 2       402         " No. 4       91         " No. 5       91         " No. 6       91         " No. 7       91         " No. 7       91         " No. 6       91         " No. 7       91         " No. 8       91         " Ste. Roch L'Achigan       (a)         Paroisse St. Roch L'Achigan       (a)         Paroisse de Terrebonne       Ste. Anne des Plaines         " Ste. Sophie       Ste. Sophie         Quartier Lauzon et Notre-Dame       2         Paroisse Ste. Louise       35         " St. Sylvestre       35         " et Village St. Césaire         " et Village St. Césaire		239 691 691 70 80 10 (a)	2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	22,211 33,792 38 91 13 146 13 00 21 66	22,639 22,659 28,970 30,936 80,936 11,267 46,975 38,961 29,976				(a) La superficie ne peut être donnée avant que le Cadastre soit terminé.  Cadastrage effectué par H. H. Robertson, P. R. A. Bélanger, Hy. O'Sullivan, W. W. O'Sullivan, I. P. Déry.	
			199,950	m	=	223	223 569,637	92	:	22,790		

## APPENDICE No. 39.

RAPPORT PRÉLIMINAIRE sur l'arpentage commencé aux Iles de la Madeleine, dans le but d'opérer le cadastrage de ces îles.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, Province de Québec.

MONSIEUR,

J'ai été chargé, en vertu de vos instructions du 7 juin dernier, de la double tâche, et de préparer le cadastre des Îles de la Madeleine, dans le comté de Gaspé, conformément aux divers statuts qui régissent le cadastrage de la province de Québec; et en même temps de confectionner un plan, qui fût accompagné des données et des renseignements nécessaires pour combler la lacune qui semble exister dans votre département relativement à ces îles.

Cette double opération exigeait un travail long et détaillé sur les diverses îles, au nombre de dix, dont se compose le groupe des Iles de la Madeleine. En même temps le défaut d'arpentage primitif entraînait des recherches minutieuses, et souvent très-compliquées, sur les titres, les droits de propriété et la description des terres de chaque habitant, ayant égard toujours à la tenure toute spéciale, en vertu de laquelle les Iles de la Madeleine sont maintenant habitées

Je me suis rendu aux Iles de la Madeleine dans le mois de juin dernier, commençant mes opérations sur deux des principales îles, l'Île d'Entrée et l'Île Amherst; et j'ai continué mes travaux sur ces denx îles, sans interruption pendant toute la saison qui vient de se terminer.

Mais l'isolement complet, où se trouvent les Iles de la Madeleine pendant les six mois d'hiver, sans aucun mode de communication quelconque avec la terre ferme, joint à la grande difficulté, ou pour mieux dire l'impossibilité de pour-suivre des opérations de ce genre pendant la saison des froids, dans une localité exposée, comme le sont ces îles, aux tempêtes de vent et aux brouillards de neige, me plaçait dans l'alternative, ou de passer l'hiver en cet endroit, avec mes assistants, à la charge de votre département, sans aucun résultat satisfaisant, ou de suspendre mes opérations, pour les reprendre au printemps prochain, en congédiant mes assistants et faisant cesser mon propre traitement. J'ai cru rencontrer votre approbation en adoptant ce dernier parti.

Cependant, avant d'attendre la fin des opérations sur le terrain, sans lesquelles le plan des îles ne peut être complété, il m'a paru nécessaire de vous donner un aperçu du travail qui a été fait jusqu'à présent, et de vous donner un rapport préliminaire, contenant les informations les plus générales sur le groupe des lles de la Madeleine.

Les données que je ferai entrer dans ce rapport, seront, nécessairement, dans bien des cas, qu'approximatives, puisque je n'ai pas encore accompli le mesurage exact que vous exigez; néanmoins elles serviront à donner une idée assez correcte sur les ressources et l'étendue d'une localité encore trop peu connue, et qui forme cependant une partie importante du comté de Gaspé.

Les seules archives topographiques, qui semblent exister sur les Iles de la Madeleine, ou, du moins, les seuls que j'aie pu découvrir, après toutes les recherches que j'ai faites dans ce but, sont :

1. La carte marine du Capitaine Bayfield, ou de P. E. Collins, de la Marine Royale. Ces cartes dressées, sous la direction des Lords de l'Amirauté, sont généralement fort correctes, faites avec beaucoup de soin, et indiquent avec une

grande précision le contour des terres. Mais si l'on excepte la position et la hauteur de quelques unes des principales montagnes, ces cartes ne fournissent que peu de renseignements sur les terrains au-delà des rives de la mer. Il faut remarquer, de plus, que ces cartes sont sujettes à des corrections périodiques, quant aux Iles de la Madeleine et aux localités du même caractère, qui changent et se modifient d'une manière assez grave au moins tous les quarts de siècle.

- 2. Un plan d'une partie seulement de l'île Coffin, indiquant la subdivision d'une portion de cette île, réservée pour l'entretien du clergé protestant. Cet arpentage a été fait en 1852, par C. F. Fournier, écr., arpenteur provincial, d'après les instructions du Département des Terres de la Couronne.
- 3. Un plan de l'île d'Entrée par E. H. Legendre, écr., arpenteur provincial. Ce plan a été fait en 1850, à la requisition de John Muncey, écr., alors agent de l'amiral Coffin, le propriétaire des Îles.
- 4. Enfin un plan de l'île Amherst par E. H. Legendre, écr., fait en 1858, d'après les ordres du propriétaire lui-même. L'arpentage de cette île a été exécuté pendant les années 1856 et 1857.

Sur toutes les autres îles, savoir : la "Grosse Ile," l' "Ile Bryon," l' "Ile All-right" et l'Ile "Grindstone," il ne paraît avoir été fait aucun arpentage quelconque.

Comme je l'ai déjà remarqué, la carte marine de Bayfield, à cause des mutations qui s'opèrent chaque année dans la forme et le contour des rives, par l'envahissement de la mer, l'action destructive des vagues sur les caps, et l'enlèvement rapide des bancs et des monticules de sable par les vents, ne peut aider que d'une manière bien faible à la confection du plan qui doit servir de base au Cadastre; et ne peut de plus fournir aucune idée du caractère, de la subdivision, des portions habitées, ou des parties arables ou boisées, sur chacune des îles.

Ces cartes sont d'ailleurs faites sur une échelle trop petite pour pouvoir dispenser de l'arpentage complet des six îles principales, afin d'en connaître l'étendue générale et de préciser la délimitation particulière de chacun des lots

Le plan de l'île Amherst par E. H. Legendre, écr., quoique exécuté d'une manière habile, et fait sur une grande échelle, n'a pu être lui-même que d'une utilité très limitée; ne pouvant servir tout au plus que pour référence dans le cas de descriptions équivoques et obscures dans les titres. Il représente bien autant que la chose était possible dans le temps, la subdivision de l'île, telle qu'elle aurait dû l'être, il y a dix-huit ans, suivant les titres des habitants, si ces derniers s'étaient conformés, même approximativement à la description, quelque vague et générale qu'elle fût, contenue dans les titres, baux ou permis, qu'ils avaient reçus des agents du propriétaire. Mais aujourd'hui ce planne peut donner qu'une bien faible idée de l'irrégularité et de la confusion qui existent dans la position, l'étendue, et la forme des terrains qu'occupent les habitants.

La plupart de ces remarques peuvent également s'appliquer au plan de l'île d'Entrée, quoiqu'il y existe moins de confusion; pour la double raison que l'île est d'une dimension très limitée, et que sa population, loin d'augmenter, a diminué sensiblement. Par conséquent les terrains tels qu'indiqués sur le plan de E. H. Legendre, écr., n'ont pas été subdivisés en plus petites parcelles; et il ne s'agissait plus alors que de vérifier l'occupation actuelle de chaque habitant et déterminer les quelques modifications légères qui ont pu survenir dans la délimitation des divers lots.

Le plan des Réserves du clergé, sur l'île Coffin, par C. F. Fournier, écr., arpenteur provincial, est, peut-être, celui qui pourra s'adapter le plus facilement aux fins du cadastre; car la subdivision pourra en être suivie sans trop de modification, en renouvelant sur le terrain les marques devant servir à l'indication des lots, et qui sont toutes disparues, puisque les quelques habitants qui s'y sont établis, ne savent pas exactement s'ils sont sur les lots qu'ils prétendent avoir achetés.

Trois causes principales ont contribué à ce défaut de symétrie et de régularité que l'on remarque dans la conformation des différents lots, et ont produit cette confusion extraordinaire qui existe dans la distribution des terres : 10. le défaut d'arpentage avant l'établissement des îles ; 20. l'empressement des pêcheurs à se fixer le plus à proximité du rivage ; 30. le défaut de description suffisante dans les premiers titres.

Les Îles de la Madeleine ayant été cédées au capitaine Isaac Coffin par lettres-patentes en date du 24 avril 1798. Il est à présumer que certaines parties de ces îles étaient déjà habitées longtemps avant cette époque. Or ce n'est que 52 ans après que John Muncey, écr., un des agents du propriétaire, fit venir un arpenteur pour opérer la division de l'île d'Entrée, qui était alors toute habitée; et sept années plus tard E. H. Legendre, écr., levait le plan de l'île Amherst, sur laquelle il y avait déjà, à cette époque, au delà de 150 chefs de famille.

Rien d'étonnant donc, si, sans aucune marque de division pour les guider, sans aucune course déterminée sur le terrain pour les diriger, des pêcheurs cherchant à s'établir sur le bord de la mer, devant s'occuper exclusivement de pêche et ne désirant que le terrain nécessaire pour l'exploitation des pêcheries, se soient placés sur les points les plus convenables, s'entassant pêle-mêle les uns derrière les autres, défrichant de petits morceaux de terre dans toutes les directions les plus arbitraires et sous toutes les formes concevables, sans aucun égard à leurs voisins où à ceux qui pouvaient le devenir.

Aucune mesure ne paraît avoir été adoptée pour empêcher ou arrêter un système aussi irrégulier dans l'occupation des terrains, si ce n'est qu'à une époque très rapprochée, puisque le premier agent, ou représentant du propriétaire, qui se soit montré sur les îles, pour concéder des terres et percevoir les rentes, n'a commencé son office qu'en août 1831, la date des plus anciens titres qu'on puisse trouver. Même à cette époque et pour bien des années après, il n'y avait dans les baux ou dans les titres accordés par les agents, pas la moindre désignation pour décrire soit l'étendue, soit la forme du terrain, ou même la localité oû l'on puisse trouver aujourd'hui ce terrain. Loin de là, puisque certains baux donnaient aux personnes en faveur desquelles ils étaient faits, le terrain qu'ils occupaient, sans spécifier aucun nombre d'acres ou d'arpents, laissant à leur discrétion la quantité à prendre, non-seulement pour le moment, mais encore pour l'avenir, puisqu'on ajoutait souvent le terme assez général, "avec pouvoir de s'agrandir." De plus, le montant de la rente à payer n'était déterminé par aucune règle définie, ni d'après aucune échelle fixe, mais variant de \$2.00 à \$5.00 suivant le bon plaisir des parties.

Ce système était peu propre à améliorer l'état existant et n'a opéré aucun changement pour le mieux. Même sur l'île Amherst, après la confection du plan de E. H. Legendre, écr., qui a bien cherché à mettre un peu d'ordre dans la division des terrains, les habitants n'ont pas su prendre avantage des facilités qu'ils avaient dans le moment de rectifier entre eux leurs bornes et leurs limites et les conformer quelque peu à la division adoptée par M. Legendre. De manière qu'il est fort difficile de trouver aujourd'hui quelque similitude entre ce plan et la division irrégulière et bizarre, suivie par les occupants des différents lots.

Il faut donc, pour les fins du cadastre, adopter la délimitation actuelle de chaque lot, sans égard au bail ou au titre, lorsque plusieurs baux couvrent le même terrain, et s'en rapporter à l'étendue des terres, telle qu'elle est aujour-d'hui définie sur le terrain par des clôtures, ou autres marques, puisque dans la généralité des titres la quantité ou les limites ne sont pas spécifiées.

C'est le mode que j'ai suivi jusqu'à présent, comme étant le plus sûr et le plus expéditif, indiquant sur mon plan le contour exact de chaque habitation et les divisions telles qu'elles se trouvent actuellement sur le terrain; pour ensuite rapporter à chaque lot le titre qui lui appartient, et désigner ce lot par le numéro d'une série nouvelle et distincte pour chaque île.

Tout en procédant ainsi, il faut encore avoir égard aux mutations qui ont pu avoir lieu dans la propriété, soit par héritage, soit par échange, soit par vente ou par tous autres transports, qui ne paraissent pas avoir été toujours faits d'une manière régulière, si l'on en juge par le petit nombre d'actes enrégistrés, qui ne s'élevaient encore qu'au nombre de cent vingt-deux, au mois d'octobre dernier, au bureau d'enrégistrement des Iles de la Madeleine.

Gependant il faut tenir compte des actes qui ont pu être enrégistrés antérieurement au bureau d'enrégistrement de Percé. J'ai fait un relevé succinct des premiers, mais il me reste encore à feuilleter les régistres de Percé pour examiner ces derniers, qui ne peuvent être très nombreux, à en juger par la manière avec laquelle se faisaient autrefois les transports de terres sur ces îles, sans aucun document entre les parties pour attester l'authenticité ou la légalité de ces transactions.

Il est donc évident, par ce qui précède, que le cadastre des Iles de la Madeleine n'entre pas dans le cadre ordinaire des cadastres de la plupart des autres parties de la province, et qu'il exige une opération plus longue et plus détaillée qu'il ne serait nécessaire de suivre dans un autre territoire mieux organisé.

Je dois même déclarer que pour faire entrer le cadastre des lles de la Madeleine dans le domaine du statut, il faudra, sinon une législation spéciale, au moins un acte des autorités compétentes pour ériger en paroisse, civilement et ecclésiastiquement celles de ces Iles qui le sont déjà nominalement.

Il est à propos de remarquer ici que les Iles de la Madeleine se trouvent sous la juridiction de l'Evêque de Charlotte-Town et font partie du diocèse de l'Ile du Prince-Edouard; or, je ne suis pas en mesure de dire si les commissaires préposés à l'érection civile des paroisses, dans la province de Québec, peuvent ou non s'arroger le droit d'user de leurs prérogatives lorsqu'il s'agit de paroisses appartenant ecclésiastiquement à un diocèse d'une province étrangère.

Si ce cas exceptionnel n'offre pas d'entraves, le cadastre devra inclure trois grandes paroisses, peut-être même quatre, si l'île Amherst, qui contient deux églises, doit former deux paroisses distinctes; mais aujourd'hui la division ecclésiastique des Iles de la Madeleine est reconnue sous les différents titres qui suivent:

- 1. La paroisse de Notre-Dame de la Visitation de l'Île Amherst;
- 2. La paroisse de Ste. Marie Madeleine de l'Île Allright;
- 3. La paroisse de St. Pierre de l'Ile Grindstone.

Les autres îles étant occupées exclusivement par des membres de l'Eglise d'Angleterre, sont sous le contrôle immédiat de l'évêque Anglican de Québec.

Je ne pourrais donc pas dire encore jusqu'à quel point elles pourraient être comprises dans les limites paroissiales des autres îles.

Les remarques qui précèdent se rapportant plus particulièrement au cadastre, je passerai maintenant à quelques observations générales sur l'étendue des Iles de la Madeleine, leur position géographique, leur importance agricole et commerciale, et le haut point d'utilité qu'elles peuvent être au Canada comme berceau de marins vigoureux et intrépides.

Dans les Lettres-Patentes qui accordent les Iles de la Madeleine à Isäac Coffin, écr., il n'est fait mention que de six îles ; parce qu'alors sous le nom général d'Île de la Madeleine, on comprenait Amherst, Grindstone, Allright, Wolfe et Grosse-Île, comme ne formant qu'une île. Gependant le groupe des Îles de la Madeleine comprend dix îles distinctes, désignées maintenant sur toutes les cartes et dans tous les documents publics sous les noms d'Îles d'Entrée, Amherst, Corps Mort, Grindstone, Allright, Wolfe, Grosse-Île, Île Coffin, Île Bryon et Île-aux-Oiseaux. Quatre de ces îles, savoir : l'Île d'Entrée, le Corps-Mort, l'Île Bryon et l'Île-aux-Oiseaux, sont absolument isolées, n'ayant aucune communication entr'elles, ni avec le groupe principal, dont la plus éloignée, l'Île-aux-Oiseaux, se trouve à une distance de dix-huit milles, et la plus rapprochée, l'Île d'Entrée, à une distance de trois milles. L'Île Bryon se trouve elle-même à dix milles de la Grosse-Île, et le Corps-Mort à huit milles d'Amherst. Les six autres îles, savoir : la Grosse-Île, l'Île Coffin, l'Île Allright, l'Île Wolfe, l'Île Grindstone et l'Île Amherst, comprises dans les Lettres-Patentes, sous le nom collectif d'Île de la Madeleine, sont bien unies en quelque sorte entr'elles par des bancs de sable, qui forment des lagunes d'une assez grande étendue, mais ces bancs de sable sont cependant coupés par des goulets, qui isolent complètement ces différents groupes et en forment autant d'îles différentes.

Toutes ces îles ensemble, comprises entre les parallèles quarante-sept degrés, treize minutes, et quarante-sept degrés, cinq minutes, de latitude nord ; et entre les soixante-un degrés, huit minutes et soixante-deux. degrés, douze minutes, de longitude ouest, se trouvent situées, à peu de choses près, au milieu du golfe St. Laurent, à cent cinquante milles environ de la côte de Gaspé, formant une partie fort considérable de ce comté, puisque seules elles offrent une étendue de côte d'au delà de cent quarante milles dans le parcours de leurs rives extérieures, n'étant environ que cinquante milles de moins que tout le littoral du reste du comté.

On peut encore se faire une idée de leur grande étendue, quand on considère qu'il y a une distance de soixante-dix milles du hâvre Amherst, l'extrémité sud-est de ces îles, à la pointe de l'Est, l'extrême limite au nord-est du groupe principal. Cependant aucune de ces îles ne dépasse trois milles et demi dans sa plus grande largeur ; l'île Grindstone étant celle qui mesure le plus dans sa profondeur.

Il serait difficile de donner la superficie exacte de toutes les îles de la Madeleine, prises collectivement, ou de chacune d'elles en particulier, avant de les avoir mesurées, ou avant que l'arpentage en soit complété: mais, d'après une computation approximative, on peut évaluer leur étendue superficielle à 55,000 acres de terre qui, d'après les statistiques accompagnant le recensement de 1871, seraient distribués comme suit: 18,300 acres sur l'Île d'Entrée et l'Île Amherst; 13,700 acres, sur l'Île Grindstone; 8,600 acres sur l'Île Allright; et 14,800 acres, répartis entre l'Île Coffin, la Grosse-Île et l'Île Bryon. De cette superficie générale, il paraîtrait que 6,000 acres sont sous culture, et à cette dernière quantité, si l'on en ajoute autant, c'est-à-dire 6,000 acres, pour les prés naturels, les dûnes, les savannes, etc., on a une balance de 43,000 acres de terrain en bois debout, dont probablement 5,000 acres peuvent être inclus dans les terres déjà concédées. Il y aurait donc encore sur ces îles à peu près 33,000

acres de terrain boisé non concédé, et 6,000 acres de prés naturels, dûnes, savanes, etc., dont le propriétaire peut encore disposer et dont la valeur, en général, peut être, sinon supérieure, au moins égale à celle des terres en bois debout.

Le bois qui croît sur les Iles de la Madeleine, est loin, par lui-même, de leur donner quelque importance; puisque la variété en est limitée à trois espèces seulement, le sapin, l'épinette et le bouleau; encore ce dernier, le seul qui autrefois pouvait servir à la construction des goëlettes, est-il devenu fort rare. Aussi les habitants voient-ils avec inquiétude la disparition rapide des petites forêts de bois court et rabougri qui couvrent encore le sommet de leurs montagnes, redoutant le jour où elles auront disparu complètement, soit par le défrichement, ou par la consommation de chaque hiver, ou encore davantage par l'effet destructeur d'un malheureux incendie. Voilà cependant ce qui donne au bois que l'on trouve encore debout sur ces îles, une valeur qu'il n'aurait pas dans toute autre partie de la province. Et aussi n'est-ce pas sans de graves motifs d'urgence que le corps municipal a passé des règlements prohibant la coupe inutile des bois, et a préposé des gardiens pour surveiller chaque arrondissement, et arrêter ce gaspillage vraiment illimité qui se pratique dans tout le reste du comté. Il est donc évident que cet article si nécessaire à l'économie domestique des habitants, non-seulement pour chauffer leurs habitations, mais encore pour clôre leurs terres, deviendra, chaque année, de plus en plus dispendieux, sur ces îles, à mesure qu'il deviendra plus rare, que la population augmentera et que les défrichements s'étendront.

Si, d'un côté, la rareté du bois, qui exige même aujourd'hui l'importation du charbon de Pictou, dans une localité où les habitants sont laissés à leurs propres ressources pendant six mois de l'année, sans aucun moyen de communication à l'extérieur, est déjà une entrave à l'augmentation rapide de la population résidente sur ces îles; d'un autre côté, pour contre-balancer ces désavantage, les habitants des Iles de la Madeleine puisent dans le sol de leurs terres, et au sein de la mer qui les environne, des richesses inépuisables, qui ne demandent qu'une culture judicieuse et soignée pour produire en abondance les légumes, les grains et les herbes fourragères; et des bras vigoureux pour la pêche de presque tous les poissons que les eaux du golfe peuvent fournir.

Des hommes compétents n'ont pas craint de dire que le sol des Iles de la Madeleine est encore plus riche que celui de l'Ile du Prince Edouard, et cependant cette dernière île est considérée comme le jardin de l'Amérique du Nord. Si l'on examine, en effet, le dernier recensement, on trouve que pour une population de 3,172 âmes, il est récolté 19,143 boisseaux de grains, et 68,876 boisseaux de pommes de terre; étant six boisseaux de grains et vingt et un boisseaux de racines potagères pour chaque unité de la population. Les habitants trouvent encore une plus grande source de richesse dans le produit des prés naturels, où ils récoltent une immense quantité de foin, qui leur permet d'élever des animaux en si grand nombre qu'ils comptaient en 1871, pour 555 familles, 576 chevaux, non inclu les élèves, 2,591 bêtes à cornes, et près de 5,000 moutons, représentant une valeur d'au-delà de \$100,000. On serait encore loin du chiffre réel, si en doublant ce montant, on portait à \$200,000 la valeur probable de la quantité d'animaux qui pourraient être élevés sur ces îles, quand on considère le peu de soin que les habitants donnent à leurs prairies et l'immense quantité de fourrage qui est perdu chaque année dans ces vastes prés naturels.

Si l'on veut aller encore plus loin et qu'on veuille maintenant se faire une idée de la valeur de la propriété immobilière, comprenant les améliorations faites sur les terres occupées, il n'y a qu'à consulter le rôle d'évaluation, dont le total nous présente le chiffre assez important de \$159,835, montant que l'on ne peut charger d'être exagéré, et qu'on pourrait plutôt porter à \$250,000, si l'on réfléchit à la répugnance qu'ont généralement les habitants à grossir la

valeur de leur propriété, ou plutôt le zèle qu'ils montrent à se faire évaluer au chiffre le plus bas, quand il s'agit de l'impôt municipal ou scolaire.

On voit, par les chiffres qui précèdent, que sous le rapport agricole les Iles de la Madeleine ne sont certes pas en arrière du reste du comté, et pourraient être mises en comparaison, d'une manière avantageuse, avec d'autres comtés de la province mieux favorisés. Cependant le sol n'est pas seul à contribuer à l'importance de ces îles ; la mer qui les environne de tous côtés, peut fournir à une variété d'industrie et alimenter un commerce avec tous les pays du monde, où le produit de nos mers peut être exporté.

La position des Iles de la Madeleine au centre de vastes pécheries donne aux habitants de ces îles d'incontestables facilités pour les exploiter. Le loupmarin, le hareng, le maquereau, la morue, et une foule d'autres poissons, se succèdent à la saison propre à chacun, et quand l'un fait défaut, le pécheur peut presque toujours compter qu'un autre comblera le déficit par une plus grande abondance.

Le produit de la mer est donc pour les habitants des Iles de la Madeleine une source inépuisable de richesses, qui ajoutera tous les ans à leur prospérité industrielle et commerciale, à mesure que leurs communications avec les provinces voisines et le reste de la Puissance deviendront plus faciles et plus fréquentes, et que leurs relations avec les pays qui consomment leurs produits, deviendront plus intimes et plus étendues.

On s'étonnera peut-être qu'avec autant d'avantages et autant de facilités de promouvoir leur bien-être matériel, il n'y ait qu'un petit nombre des habitants dans un état prospère. Il faut dire qu'il y a peu d'endroits où des pêcheurs aient atteint un certain degré d'aisance; mais il n'y a pas une autre localité où ils pourraient arriver, en aussi peu de temps, à un certain état d'indépendance, si les rentes onéreuses que les habitants ont à payer pour leurs terres, n'étaient un obstacle à leur avancement dans la voie du progrès. Il n'y a pas à se le dissimuler, le système actuel de la tenure des terres tiendra toujours les habitants dans un état d'hésitation, qui les rend stagnants, abaisse leur moral, et les empêche d'entrer dans une nouvelle carrière de progrès et d'améliorations. Un grand nombre de familles ont déjà été chercher un refuge sur la côte du nord, abandonnant leurs fermes dans un état assez avancé, préférant fonder un nouvel établissement ailleurs que continuer des améliorations sur des terres qui pourraient leur être enlevées un jour, si la rente excessive de vingt centins l'acre n'était pas payée successivement chaque année. Tant que les terres seront sujettes à cette rente, leurs propriétaires se sentiront mal à l'aise, demeureront dans un état d'insouciance et conserveront cette indifférence qui les empêche de travailler plus activement à l'amélioration de leur condition. D'ailleurs, il ne faut chercher nulle part une race d'hommes plus intelligents, plus forts, plus robustes, des marins plus hardis et plus endurcis aux fatigues de la navigation, et une classe de pêcheurs plus capables d'endurer toutes les privations et les travaux prolongés, et plus prêts à affronter les périls de la mer.

On devrait donc se sentir empressé à conserver dans toute leur intégrité une petite population née pour ainsi dire sur l'eau, et destinée, en grande partie, à vivre sur l'eau. Il n'y a pas de sacrifices qu'on ne devrait faire pour améliorer leur position, les attacher au sol et rendre leur sort meilleur, en adoptant des mesures législatives qui changeraient la tenure actuelle et donneraient à chaque habitant un meilleur titre à la terre qu'il occupe.

Le tout humblement soumis,

ANT. PINCHAUD,
Arpenteur Provincial.

## APPENDICE No. 40.

Canton de Church, par James Roney, A. P.

"Il y a plusieurs bons chemins qui traversent ce canton, particulièrement un conduisant du Désert à la ferme à l'Aigle, et un autre, qui est un chemin carrossable, de ce dernier endroit jusqu'au Village Victoria, ce qui favorisera les établissements dans ce nouveau canton.

Dans la partie est du canton, il y a un établissement des plus florissants, et les colons qui s'y sont fixés, ont bâti des maisons confortables; leur récolte est splendide, et je suis d'opinion que si l'on y faisait diviser d'autres lots, ils seraient pris rapidement et établis.

"Le sol est en général composé d'une terre grasse, recouverte de bois franc avec quelques pins ça et là. En gagnant vers l'angle Nord-Ouest du canton, la terre est de qualité inférieure, mais dans d'autres parties elle est très propre aux fins agricoles."

Vérification du quart Sud-Est du Canton de Portland, par G. C. Rainboth, A. P.

"Je dois dire, au sujet de la contrée que j'ai arpentée, qu'il y a certainement bon nombre de plateaux de terre propre à la culture; mais la plus grande partie est brisée, montueuse et rocheuse, elle est cependant recouverte d'un bois touffu, avec peu d'endroits brûlés, les bois prédominants étant la pruche, le merisier, l'érable, le cèdre, le sapin, l'épinette et quelques tilleuls (bois blanc); il y a très peu de bois de pin, quoique sans aucun doute, il a dû jadis y être abondant, si l'on en juge par les vestiges d'anciens chantiers. Je pourrais ajouter que la terre la plus propre à la culture se trouve le long de la vallée de la rivière du Lièvre."

Extrait du rapport sur l'arpentage de partie des cantons de Lussier et Archambault, par F. P. Quinn, A. P.

- "Sur une largeur de 16 lots dans les rangs 4 et 5 d'Archambault, le terrain est quelque peu onduleux, excepté toutefois l'endroit où la rivière Michel tombe dans le lac Tir, dont les bords sont inondés, sur une largeur d'environ quatre lots; le terrain élevé est un peu rocheux, mais le sol en est bon et bien boisé d'érables, de merisiers et d'épinettes; les 6e et 7e rangs, sur la même largeur, sont presque plans et boisés comme il est dit plus haut; il y a des érablières d'une grande étendue: le terrain est aussi bien adapté pour les fins d'établissement et de colonisation, étant bien arrosé par des rivières et ruisseaux d'eau vive, et dont partie est baignée par les eaux du lac Archambault.
- "Dans la partie de Lussier que j'ai arpentée, depuis l'arrière ligne de Chilton, des deux côtés de la rivière Ouareau et du lac de ce nom, jusqu'au No. 47, inclusivement, le sol est de bonne qualité et plan, et plusieurs lots des 2e et 3e rangs, ainsi que partie du 4e au nord-ouest de la décharge du lac Tir, sont occupés par des colons, qui les ont en partie défrichés et y ont bâti maisons.
- "Une partie du 4e rang est élevée et quelque peu montagneuse, et au nordouest des lacs Archambault et Tir, le terrain est onduleux et bien boisé d'érables, merisiers et d'épinettes."

- "Le bloc A, dans le 1er rang, est aussi élevé et recouvert d'un bois franc, composé en grande partie d'érables. Il en est de même de la partie située entre la ligne de séparation des dits cantons et le lac Archambault.
- "L'étendue comprise entre ce dernier et le lac Ouareau,—et dont on a déjà pris possession,—est toute plane, et le sol d'excellente qualité, et par conséquent très-propre aux établissements.
- "En terminant, je dois dire qu'un moulin à farine et un moulin à scier ont été construits à la décharge du lac Tir, par les messieurs Coutu; aussi une chapelle sur le lot No. 35, dans le 4e rang. Ceci, joint aux chemins déjà faits, est d'une grande utilité et d'un grand encouragement pour la colonisation.
- "L'on m'a assuré que, pas moins d'une cinquantaine de familles entendent s'établir dans cette localité, durant l'hiver, et que, c'est à qui aura les lots de premier choix.
- "Les magnifiques lacs dont j'ai déjà parlé, ont une eau pure et limpide et regorgent de truite; et aux environs d'iceux et autour des baies, les animaux amphibies abondent et sont d'une grande valeur pour leur fourrure.
- "Je dois aussi faire remarquer que, Joseph Charbonneau fut le premier colon qui s'établit dans cette localité; il y a sept ans, il résidait sur les lots Nos. 31 et 32, du 3e rang du canton de Lussier, et je me rappelle qu'à cette époque je logeai chez lui."

Canton de Malhiot, par T. C. de Lachevrotière, A. P.

Le terrain sur tout le parcours des lignes extérieures est plus ou moins accidenté, sans toutefois y rencontrer de fortes montagnes. Le sol, quoique coupé ici et là, n'est pas moins propre à la culture. Le bois est généralement beau et long, c'est le bouleau, le merisier, l'épinette et en quelques endroits le cèdre et le sapin, que l'on rencontre le plus souvent. Le pin n'est pas en grande quantité ayant été déjà exploité partout. Les fonds sont généralement boisés d'épinette grise et rouge, sapin et aulne.

Les alentours du lac Wayagamack se composent d'un sol formé de bonne terre jaune et grise. Quelques rochers s'avancent vers le lac ça et là composés de masses de granit. Le bois est à peu près le même que ci-devant décrit. Ce lac est très poissonneux; la truite qu'on y pêche est d'une excellente qualité; il est généralement très profond et le tout présente tous les avantages propres à l'ouverture de nouveaux établissements, et paraît s'étendre sans obstacles jusqu'au St. Maurice, sur le côté sud de la petite Bostonais. Le côté Nord est montagneux et seulement propre à l'exploitation du bois de commerce, tel que l'épinette et le pin. On a pour cette fin éclasé le lac à sa décharge, avec chaussée et glissoire. On approche la rivière St. Maurice par un plateau d'une hauteur de 100 pieds au moins au-dessus de la rivière, composé de sable et de terre jaune reposant sur un fond d'argile qui forme le rivage.

Des fonds de rivière, comme sur les lots Nos. 40 et 41 mis en culture par M. William Ritchie, et sur les lots No. 2 et 3, par M. G. B. Hall, qui s'y sont livrés à l'exploitation des bois, servent à alimenter les chautiers de foin et d'avoine. Ces fermes sont tenues avec soin, et on y voit dans leurs étables des animaux de magnifique apparence.

Le plateau ci-dessus est couvert d'une nouvelle pousse de petits cyprès que dominent quelques grands pins blancs et rouges que le feu a épargnés. On

remarque des dommages causés par le feu dans ce rang, depuis la grande rivière Bostonais, à la petite rivière du même nom, sur un parcours d'environ trois milles.

Le rapide de la Tuque, resserré entre deux rochers, réduit la largeur de la rivière à quelques chaînes, tandis qu'au dessous et au dessus, elle mesure en quelques endroits, plus d'un quart de mille de largeur. Ce rapide a près de 90 à 100 pieds de hauteur, et dans les eaux du printemps, il y passe une épaisseur de 15 à 20 pieds d'eau. La rive ouest du St. Maurice est escarpée et montagneuse et en partie ravagée par le feu; mais on y voit encore beaucoup d'endroits intacts. Au dessus du rapide, sur les lots Nos. 17 et 19, se décharge la rivière grande Bostonais; elle serpente, avant d'y arriver, à travers un terrain plan composé d'alluvion et d'argile recouvert d'un fond d'ormes, de fresnes, de saules et d'aulnes, que borde de chaque côté une chaîne de montagnes, le long de son parcours, dans la direction nord-est. La chaîne du côté nord, sépare la rivière Croche de la rivière Bostonais, laquelle rivière Croche se décharge dans le St. Maurice, à deux milles et \( \frac{3}{4} \) plus haut et du même côté. De magnifiques terrains s'étendent depuis le St. Maurice, à une certaine distance dans l'intérieur laissant la chaîne de montagnes dont je viens de parler comme une arête isolée entre les rivières Croche et Bostonais. Une grande partie de ce beau terrain est occupée par M. G. B. Hall, qui y a fait faire des défrichements près de son poste d'affaire. La ferme est tenue sur un bon pied et est bien fournie de bétail. Le seul inconvénient est la crue des eaux le printemps, reserrées pour ainsi dire par l'étroit canal de La Tuque, la masse des eaux de la Croche et de la Batiscan et s'étendant ensuite sur les rives qu'elles recouvrent entièrement.

Le rang St. Maurice, dont presque tous les lots sont propres à la culture et avantageux à la colonisation, présente en grande partie des terrains élevés, fournit une bonne proportion de terre arable qui consiste en excellents fonds de rivières, couverts d'ormes, fresnes, saules et aulnes. Les bois francs couvrent généralement les parties les plus élevées.

La Rivière Petite Bostonais et le *Creek à Beause*, par où se déchargent les eaux du lac de ce nom, offrent de magnifiques pouvoirs d'eau, près de leur embouchure au St. Maurice.

Quant à ce qui regarde les ressources du canton et le meilleur moyen de les développer, à cette question je répondrai, comme j'ai répondu l'année dernière pour le Canton de Carignan: 'I Je ne vois pas de meilleurs moyens, pour développer les ressources et les avantages de ce canton ainsi que ceux du territoire du St. Maurice, que d'y amener la navigation à vapeur sur la rivière St. Maurice depuis les Piles jusqu'à la Tuque.

Gore de Caxton, par L. O. A. Arcand, A. P.

Du poteau entre les lots nos. 7 et 8, dans le cordon des 8e et 9e rangs, j'ai prolongé une ligne dans la même direction que celle de monsieur Legendre courant S. 45° ouest, astronomiquement,—laquelle j'ai jalonnée jusqu'à son intersection avec la ligne extérieure du canton de Hunterstown, la débarrassant et plaquant les arbres les plus proches ; en chaînant la dite ligne j'ai trouvé que la profondeur du 8ème rang n'était que de 40.00, celle du 7ème rang de 57, 50, cordon tracé par monsieur l'arpenteur Harkin ; celle du 6ème rang de 43.00, celle des 5ème et 4ème rangs est de 102.00, celle des 3ème et 2ème rangs de 113.50, et enfin celle du 1er rang de 57, 50.

Ayant planté un poteau à chaque rang, marqué suivant le cordon auquel il appartient, et un poteau dans la ligne extérieure du canton de Hunterstown, marqué "Check line, L. O. A. Arcand, 7 Décembre 1875".

Le terrain en général est de qualité inférieure, formé d'une terre jaune, rocailleuses d'une mauvaise apparence, les montagnes sont très rapprochées les unes des autres, le bois dominant est l'épinette blanche, le sapin, la pruche, l'érable, le merisier et le hêtre.

Le milieu du 8ème rang étant un fond où plusieurs coulées et ruisseaux passent pour se décharger dans les lacs qui sont proches, les extrémites N. O. et S. O., sont presque sur le sommet de hautes montagnes rocheuses. Le bois est l'érable, le merisier, la pruche et le sapin. Je retournai ensuite sur mes pas entre les 7ème et 8ème rangs, au poteau planté dans la ligne N. O. du Gore de Caxton.

La plus grande partie du 7ème rang se trouve sur le plateau d'une belle montagne. Le No. A est boisé moitié bois franc et moitié bois mou, les autres sont en érables, hêtres et quelques merisiers, très-belles sucreries, le terrain est rocailleux et sablonneux. Je retournai ensuite sur mes pas entre les 6ème et 7ème rangs. Le sol du Gore de Caxton est composé de terre jaune et rocailleuse; le terrain, quoique montagneux dans quelques endroits, est propre à la culture. La pousse du bois est de très-belle apparence.

Extrait du rapport sur la vérification et exploration des branches des rivières Ouiachouan, Batiscan, Bostonais et St. Maurice, par P. H. Dumais, A. P

- "Dans la partie relevée de la rivière Petite Bostonais, le terrain est très propre à la culture, le bois est bien poussé et d'une longueur remarquable, le pin et l'épinette peuvent s'y exploîter avec avantage, la rivière étant exempte d'obstacles jusqu'au grand Wayagamack.
- "Le terrain traversé par la rivière à Jeannot est très accidenté, les montagnes sont très-hautes et rocheuses; les bois de construction, tels que pin, épinette, ont en grande partie été exploités depuis des années. Quelques lacs ont été relevés et la ligne plaquée avec poteaux de mille numérotés.
- "Avant de conclure ce rapport, je dois mentionner un travail de vérification fait l'automne dernier, à la demande du Département des Terres de la Couronne, entre la rivière Bostonais, en partant du pied du groupe d'îles qui se trouve sur cette rivière, jusqu'au lac Edouard, à l'Embouchure de la rivière au Rat, qui se décharge dans la baie Nord-Ouest de ce Lac, relevant cette rivière surtout son parcours, ainsi que ses lacs, le portage de la hauteur des terres, et les lacs qui s'y rencontrent. Ce relevé mesure vingt-et-un milles, vingt-sept chaînes et quarante deux mailles, y compris les lacs, et renferme un terrain arable, en grande partie propre à la culture, quoique accidenté ici et là par des hauteurs peu considérables. Les bois de construction, sur les bords de la rivière Bostonais ont été en grande partie enlevés par les marchands de bois, mais il s'en trouve encore ainsi que sur les rivages du Lac Edouard."

- Extrait du rapport sur l'arpentage de la branche Ouest de la Rivière Nouvelle, par P. Murison, A. P.
- "Je commençai l'arpentage de la rivière à l'arbre marquant le 6e mille, chaînant en montant, sur la glace, lorsque la chose était praticable, et autrement, à travers le bois, jusqu'à l'arbre du septième mille, que je marquai comme tel, sur le côté ouest de la rivière.
- "Je rencontrai le long de la rivière un cours d'eau dont la direction venait de l'Est, et traversai diverses petites îles. Le sol dans les plateaux est fertile et se compose d'une terre grasse rouge, et le bois principal est l'épinette et le sapin, avec quelques trembles de fortes dimensions."
- "Je continuai ainsi l'arpentage sur le bord ouest de la rivière tout en marquant et établissant les arbres de milles, jusqu'à une petite fourche à 14 milles et 14/50 de chaînes, où la dite rivière se divise en deux branches, la principal courant à l'ouest, et l'autre à nord-ouest. Entre le septième mille et ces fourches, je fis rencontre de divers petits cours d'eau et îles, le premier fournissant à la rivière principale un volume d'eau assez considérable. Je ne pus obtenir les noms d'aucuns de ces ruisseaux, n'étant pas encore connus sous aucuns noms.
- "Le sol dans cette localité est riche, et le bois de grandes dimensions, sain et droit, principalement l'épinette, qui serait très propre à l'exploitation.
- "Dans les environs et entre les 9e et 10e milles, il y a des Pins de bonne qualité qui croissent sur le versant des montagnes, des deux bords de la rivière.
- "Les cours d'eau qui se jettent dans la rivière principale sont petits; l'épinette et le sapin sont de grandes dimensions; il y a aussi du merisier et du bouleau; le sol est bon, quoique rocheux en certains endroits; d'excellent bois de charpente de la même qualité abonde sur le versant des montagnes.
- "A une petite distance au delà du neuvième mille, il y a un cours d'eau d'une largeur assez considérable, venant de l'ouest, et qui, après l'avoir passé, se dirige vers le nord ouest, jusqu'au ving troisième mille. Entre ces deux points le sol n'est pas tout à fait aussi bon, le bois n'y est pas non plus aussi gros, comprenant principalement le sapin et l'épinette d'une petite venue, avec quelques merisiers
- "Les rives de la rivière sont peu élevées n'excédant pas généralement trois ou quatre pieds. La rivière en cet endroit, coule rapidement, mais elle est libre de chutes. Depuis le vingt-troisième mille jusqu'à sa source, elle se rétrécit considérablement, et le sol est pauvre et pierreux ; le bois d'épinette et de sapin, qui s'y rencontre, est de qualité inférieure.
- "A vingt huit milles et soixante cinq chaînes la rivière se divise en trois petits cours d'eau coulant nord sur une distance d'environ un quart ou un demi mille chacun, prenant leur source dans une aunière, lesquels peuvent être considérés comme la tête des eaux de la branche Ouest de la rivière Nouvelle.
- "Le terrain dans le voisinage de sa source est plan et se continue ainsi, vers le nord-ouest, aussi loin que la vue peut s'étendre. Je dois ajouter qu'il ne se trouve pas, sur cette rivière, depuis mon point de départ, jusqu'à sa source, une seule chute, et que ce cours d'eau peut être considéré comme un rapide continu, libre de tout obstacle.

"En général, le long de la rivière et des deux côtés, il y a à peine assez de terrain propre aux établissements, mais à sa source, il s'en trouve une étendue assez considérable et qui pourrait être rendue propre pour cette fin."

Extrait du rapport sur l'arpentage du 2ème rang du canton de Ristigouche, par E. H. Legendre, A. P.

Le bois de toute espèce, et le sol que j'ai rencontrés, sur tout le parcours de ce cordon, sont d'excellente qualité, et l'on m'assure qu'il en est ainsi jusque près, et à quelques places, au de là de 1a ligne extérieure Nord du dit canton. Quant à moi je n'ai rien vu qui puisse rivaliser avec cette partie du dit 2ème rang.

"Les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et sains; il s'y trouve des sucreries magnifiques; l'on y voit des épinettes qui peuvent mesurer seize pouces carrés à soixante pieds de leur souche; enfin le sol composé de terre jaune, est le plus riche que j'aie vu.

Parmi tous ces arbres que je viens de mentionner, il y pousse aussi d'énormes cèdres, indice certain de la bonne qualité du sol."

Québec, 29 octobre 1875.

L'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne.

## MONSIEUR,

J'ai l'honneur de faire rapport de mes procédés, en conformité des instructions que j'ai reçues du Département des Terres de la Couronne en date du 4 de Septembre, 1875, et de vous informer que, moi-même et mon parti, se composant de quatre, laissâmes Québec le 11 de Septembre dernier par bateau, pour la Pointe aux Trembles, et de là par terre, jusqu'à St. Raymond, où j'engageai trois bûcherons et portageurs. Que le 14 de septembre, accompagné de Joseph Bureau et de mon parti,—neuf en tous,—je me rendis au canton de Colbert, et voyant qu'il était prudent de transporter mes approvisionnements avec toute la célérité possible, je dressai immédiatement ma tente, sur le bord de la rivière Mauvaise, 9e rang de Gosford, et durant le trajet, je fis soigneusement une exploration de la route indiquée, dans la vallée de la rivière Mauvaise, depuis son embouchure jusqu'au campement; et de là, dans une direction nord-ouest jusqu'au lac inférieur du Renversi, où je fixai plus tard mon deuxième campement. Voyant qu'il n'existait jusque là aucun obstacle à la construction d'une voie ferrée, je poussai plus avant mes observations, sur la route générale, et remarquant que l'élévation de la région présentait des obstacles qui, vraisemblablement, devaient frustrer tout espoir de découvrir une voie praticable entre le lac inférieur du Renversi et le lac snpérieur du même nom; et observant aussi la lenteur du progrès dans le transport des provisions, je changeai de direction et me dirigeai immédiatement à l'extrémité sud-est du lac inférieur du Renversi, où je commençai mes opératious, en relevant obliquement, prenant les niveaux entre deux lacs et plantant un piquet que je marquai 6e mille de la ligne de front du canton de

Colbert. Je continuai ainsi jusqu'à quelque cent pieds du lac supérieur du Renversi, afin de m'assurer de la possibilité de trouver le seul passage qui s'offrait, et dont le résultat est démontré au profil qui accompagne ce rapport, savoir : Cent quatre vingt seize pieds d'élévation dans quatre mille pieds de distance, présentant à la constsuction du chemin en question des obstacles insurmontables, résultat qui me convainquit pleinement de l'inutilité de pousser plus avant dans cette direction.

Je n'observai seulement que deux passages dans les montagnes, dont un à droite par la vallée de la rivière Mauvaise, laquelle est la décharge du lac des soixante arpents, et en le remarquant, je n'ai qu'à ajouter que ce lac est situé à peu près à la même distance que le lac inférieur du Renversi, mais plus à l'est; et en y arrivant par la rivière Mauvaise, il se trouve plusieurs rapides et chutes considérables, dont une surtout est haute de soixante pieds, cela seul étant suffisant pour me faire abandonner mon exploration dans cette direction; et l'autre à gauche, par le ruisseau ou décharge du lac Morasse, dont la vallée est très-reserrée et, après inspection, n'offre aucune rampe facile pour une voie ferrée.

La rivière Mauvaise et le ruisseau Noir étant, des deux côtés, bordés de hautes montagnes, en plusieurs endroits perpendiculaires, et n'offrant pour une exploration plus prolongée, soit d'un côté ou de l'autre, aucun autre passage vers les autres vallées, je considérai ma mission terminée, et conformément à mes instructions, je résolus de m'en retourner et faire aussitôt rapport. Mais comme il était expédient de déterminer la position des vallées et de mes opérations, avec quelque point établi et reconnu, je décidai de relever et prendre les niveaux de la vallée de la rivière Mauvaise, jusqu'à son embouchure, ou quelque point défini sur cette route, et en même temps transporter de nouveau mes provisions au village St. Raymond.

Confiant cette besogne à trois de mes hommes, je conduisis moi-même l'arpentage et le nivellement de la vallée de cette rivière, ainsi (que démontré aux plan et profil qui accompagnent), lesquels ne présentent aucunes difficultés dans la construction d'un chemin de fer.

Etant rendu samedi, le 2 d'octobre, à la ligne frontière de Colbert, en même temps que les hommes et les provisions, je résolus de m'arrêter au piquet planté dans cette ligne entre les lots 5 et 6, et là, je congédiai trois des bûcherons, ainsi que M. Bureau, l'explorateur du parti; et le lundi suivant, je fis transporter les hommes et les provisions à St. Raymond,—où je crus devoir disposer de ces dernières,—et je partis pour Québec, le mardi suivant, 5 d'octobre, où j'arrivai dans l'après-midi du même jour.

Je désire maintenant attirer votre attention sur l'usage avantageux du Baromètre Anéroïde pour mesurer les hauteurs, et, en consultant le tableau enrégistré dans nos notes des points proéminants, sur le parcours relevé et nivelé, l'on y apercevra une forte similitude dans leurs rapports relatifs; et en se servant du Pédomètre pour mesurer les distances, l'on pourra constater que l'on peut se former une assez juste idée de la différence du niveau par mille, et cela d'une manière très expéditive. Aussi, dans le cas où le Département ferait faire un autre examen, je recommanderais fortement l'usage exclusif de ces deux instruments; et considérant la possibilité de trouver un passage pour une voie ferrée, je suis porté à croire qu'avec de la persévérance, l'on réussirait en allant plus loin, à l'ouest du canton de Colbert; vu que le versant des Laurentides, même dans Colbert, sur une distance de neuf milles, vers le nord-ouest, a une direction ouest, et que, pour traverser cette chaîne en ligne directe, jusqu'à l'endroit le moins élevé, sur l'autre versant, l'étendue n'est pas suffisante, pour pouvoir atteindre son élévation. En conséquence, en prolongeant la distance vers l'ouest,

je recommanderais fortement l'examen de la vallée de la rivière Pierre, qui coule à peu près à angles droits avec la rivière Mauvaise, dans une direction sud-ouest, et que l'exécution de ce travail eut lieu durant l'hiver, qui est la saison la plus propice pour l'avancement des travaux de ce genre, en même temps qu'elle est la moins dispendieuse.

Comme il est à ma connaissance que MM. B. Bennett et Cie., marchands de bois, ont un établissement sur la rivière Meguick, à peu de distance de l'extrémité sud de l'île du lac Edouard, et qu'un chemin de chantier y conduit de St. Ubalde, l'explorateur pourrait facilement déterminer les hauteurs relatives et les distances au moyen du Baromètre et du Pédomètre, vu qu'il se trouve le long du chemin de chantier, des maisons de station, ce qui, en établissant ces hauteurs comme il est dit plus haut, depuis l'île du lac Edouard, en passant par les rivières Meguick et Pierre jusqu'à Bourg-Louis, règlerait de suite et pour toujours, la question embarrassante de savoir si un passage praticable peut être trouvé oui ou non.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé),

ALEXANDRE SEWELL,

A. P. & I. C.

A l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

Votre lettre d'instructions, en date du 4 février dernier, ayant rapport à l'exploration et au tracé de cette partie du chemin de fer proposé entre Québec et le lac St. Jean, comprise entre St. Raymond et la partie sud de l'Isle du Lac Edouard, nous était parvenue avant que nos travaux de verification et lignes d'explorations dans la vallée de la rivière Batiscan fussent terminés. Plutôt que de pénétrer davantage dans l'intérieur, nous avons suspendu ces ouvrages afin de descendre aux établissements du Lac St. Jean, nous procurer les provisions nécessaires pour pouvoir continuer sans interruption les travaux importants que vous avez bien voulu nous confier et qui demandaient toute la diligence possible pour être conduits à bon résultat, avant la fin de la saison.

Ayant augmenté le nombre de mes portageurs, afin de ne faire qu'un voyage, j'ai réussi malgré la saison exceptionnellement mauvaise pour ces sortes d'ouvrages, à transporter la plus grande partie des approvisionnements au point de départ de l'exploration du chemin projeté.

10 Nous avons commencé l'exploration du chemin de fer proprement dite, au pied de l'Ile du lac Edouard, à vingt chaînes environ au nord du poteau du 51ième mille, du côté Est de la rivière Batiscan, justement opposé à la jonction de la rivière Jeannotte. Un poteau équarri et dûment inscrit en marque le point de départ.

Nous avons étudié soigneusement l'une et l'autre rives en descendant le cours de la Batiscan jusqu'à la rivière Meguick, tributaire considérable qui vient du Sud-Est, et avons constaté que la rive Est était plus favorable au passage de la ligne: en conséquence, des plaques ont été faites sur les arbres, dans sa course générale de manière à ne pas s'y tromper plus tard pour la localisation. Cet espace mesure une longueur de cinq milles environ, le niveau des deux premiers milles est de quarante pieds, et celui des trois derniers, de vingt pieds plus bas que le point de départ.

20 Avant de continuer l'exploration en suivant le cours de la Batiscan, nous avons visité la vallée de la rivière Meguick afin de la bien connaître, et juger si plus tard on pourrait y revenir. De l'embouchure de ce tributaire qui est sinueux, coulant dans un fond bien uni et assez étendu, nous avons traversé son cours en nous dirigeant vers le sud, et suivant une coupe assez large on découvre, après deux milles de marche le lac Belle-Vue, de forme circulaire, et d'un diamètre de quinze cents verges environ. A l'Est un promontoire isolé s'avance sur la rive du lac, mais non pas assez près pour nuire au tracé. Au sud du lac, la coupe plus haut mentionnée continue au Sud-Est et en la suivant jusqu'au cinquième mille de marche, on rencontre les eaux d'une branche de la rivière Meguick qui serpente à notre gauche; et en suivant son cours et le remontant, on parvient à sa source, après avoir laissé des deux côtés d'autres branches plus ou moins fortes, mais coulant dans des directions différentes.

Sur le parcours de ces 12 milles environ, depuis l'embouchure de la Meguick, aucune difficulté ne se rencontre pour ainsi dire ; le niveau est d'à peu près 220 pieds plus haut qu'à la Batiscan, repartis également sur chaque mille, le passage est étroit par endroits, mais suffisant pour remplir le but désiré. Le terrain uni est exempt de roches, et est bien facile à travailler.

La source de cette branche de la Meguick alimente aussi un autre cours d'eau, mais dans une direction opposée, c'est-à-dire coulant au sud, se prêtant bien à la prolongation de notre course; nous l'avons suivi jusqu'à son confluent dans la branche Nord de la rivière Pierre, autre tributaire de la Batiscan. Ce cours d'eau, d'une longueur de 3 milles environ, a une largeur de cinq à dix mailles. Sur le 1er mille, en partant de sa course, les hauteurs environnantes, se rapprochant tout-à-coup, se sont presque reliées par des quartiers de rochers, détachés de leur flanc: le ruisseau cependant y a continué son cours. Ces roches détachées sont, par endroits, superposées, laissant cependant des espaces libres, offrant toutefois des facilités à la descente jusqu'à la rivière Pierre, où le niveau est de 100 pieds plus bas qu'à la source du ruisseau, et où l'on ne rencontre pour toute difficulté, que ces roches détachées. Des bords de la rivière Pierre, l'aspect du terrain en regardant au sud, promet plusieurs milles de sol uni: cependant une chaîne de montagnes dans le lointain s'étend du Nord-Est au Sud-Ouest, mais n'approche de la rivière que 5 ou 6 milles plus bas. Celles du côté N. O. s'approchent et s'éloignent plus ou moins de son cours sinueux à une distance à peu près égale.

Sur le sol uni que nous venons de mentionner, coule la branche principale de la rivière Pierre, qui se rejoint à la première un peu plus bas que l'embou chure du ruisseau en dernier lieu exploré. Trois petits lacs se succèdent, en montant cette branche sud, dans l'espace de deux milles et dans le beau et bon terrain qui les entoure, un commencement d'établissement y a été formé par la maison Bennett; une étendue de terre de cinquante acres au moins, a été mise en état de culture, et une maison ou dépôt de soixante pieds à deux étages, sert de magasin aux nombreux chantiers des environs. L'avoine récoltée sur cette ferme est d'une belle venue et de bonne qualité, si on en juge par les échantillons laissés dans les hangards de l'établissement. Ce bon terrain peut former 8 à 10,000 acres de terres colonisables.

30. Laissant de côté pour le moment, cette partie de notre exploration, nous sommes revenus à l'embouchure de la Meguick et nous avons remonté le cours de cette rivière par la branche principale, mais voyant que sa course générale se dirigeait trop vers le N. E., nous avons abandonné cette partie pour explorer la Batiscan, en descendant son cours jusqu'aux établissements des cantons Montauban et Chavigny.

40. Sur le parcours des huit premiers milles, surtout du côté Sud-Est de la rivière, le terrein se prête assez bien au tracé d'une voie ferrée. Plus bas, le rivage accidenté et les courbes rapprochées et subites multiplient les obstacles sans cependant en créer d'insurmontables. Avant de franchir cet endroit, une coupe de montagnes courant au sud, appelée "La Grande Coulée," conduit directement à la rivière Pierre, et n'offre aucune difficulté. Cependant, en descendant la rivière le terrein s'améliore et au dixième mille, les rives prennent leur premier aspect, et continuent ainsi, avec interruption d'écores élevés, soit d'un côté ou de l'autre, jusqu'au 22e mille, à l'embouchure de la rivière Pierre, qui se décharge sur la rive Sud-Est de de la Batiscan. De ce tributaire jusqu'à la paroisse de Notre-Dame des Anges, 7e Portage de la rivière Batiscan, le terrain est bien propice pour les travaux projetés, et le sol est d'excellente qualité.

Cette petite colonie, fondée par le Rvd. M. Bélanger, curé de Deschambeault, prend de l'extension et de l'importance. Un moulin à farine et à scies, presqu'en plein milieu de la forêt ont été bâtis par les MM. Bélanger, les pionniers de cette nouvelle paroisse, une chapelle y sera construite dans le cours de l'été.

50. Afin de connaître la vallée de la branche principale de la rivière Pierre, nous avons retourné sur nos pas, jusqu'au chemin qui conduit au dépôt de M. Bennett, au-dessus des fourches de la rivière Pierre; explorant des deux côtés jusqu'au-dessus du dépôt. Toute cette distance parcourue ne présente aucune difficulté sérieuse; le terrain étant généralement uni et d'excellente qualité. Mais un mille au-deià du dépôt, la vallée se referme subitement et ne laisse au torrent resserré par la pierre vive, qu'un lit brisé et saccadé, la différence de niveau dans le dernier mille que nous avons exploré est de plus de 100 pieds et le terrain ne s'améliore pas en remontant plus haut (un mille encore).

En revenant à la rivière Batiscan, nous fîmes un examen minutieux des montagnes et des coupes qui bordent la rivière Pierre, au sud est et précisément au grand détour qu'elle fait vers le N. O. à quatre milles environ de son embouchure, une passe presque unie nous amène aux eaux de la rivière Noire, tributaire de la rivière Ste. Anne, à moins d'un mille de distance.

Le niveau au grand détour, depuis le dépôt, est d'environ 70 pieds, l'espace de 6 milles et le terrain est facile et sans obstacle.

6. Cette branche de la rivière Noire que nous avons suivie, coule entre deux chaînes de montagnes parallèles et éloignées de 15 à 20 chaînes, et se dirige vers le sud Sud-Est jusqu'au lac Mataban, quatre milles plus loin; la différence de niveau dans ces quatre milles est de 60 pieds et est uniforme.

Le lac Mataban que nous avons exploré du côté Ouest dont les rives ne présentent pas trop de difficultés serieuses, pourra être de même cotoyé du côté Est, en s'éloignant de ces rives sur le premier mille, après avoir franchi la charge N. E. de ce lac. Continuant du côté Ouest de la décharge, en arrière du lac Long, que l'on côtoie, du même côté, jusqu'à la baie de la montagne, à deux milles environ de la charge du Lac.

Si le terrain accidenté, les caps perpendiculaires de 200 pieds et les murailles de roches qui bordent les rivages du lac Long sur nne distance d'un mille au moins, ne se trouvaient que d'un côté, nous aurions continué l'exploration de cette rivière jusqu'à sa sortie, dans la grande vallée du St. Laurent, quelques milles plus bas ; mais cette voie étant trop dispendieuse, nous avons étudié un autre passage, moins accidenté. mais s'éloignant un peu plus à l'ouest, c'est-à-dire que nous avons suivi la vallée de la rivière Blanche, que nous avons atteinte par la baie de la montagne, entre laquelle et le lac des Sept Iles, une épinettière de soixante chaînes, des plus unies, permet de franchir aisément la hauteur des terres.

70. Du lac des Sept Iles, en descendant par la rivière Blanche, on ne voit pas de grandes difficultés pour parvenir à St. Alban, de même que par une passe un peu plus à l'Est et pour le moins aussi facile. La plus grande différence de niveau étant de 200 pieds sur trois milles de descente à la vallée unie du St. Laurent. De St. Alban, en suivant le pied des montagnes, au nord de la rivière Ste. Anne, ou au sud de cette rivière, le meilleur terrain propre à la construction d'une voie ferrée se rencontre et s'étend jusqu'à St. Raymond, but de notre exploration, de St. Alban à St. Raymond, le niveau des terrains s'élève de 100 pieds dans l'espace de 12 à 15 milles.

80. Cependaut, afin de nous assurer personnellement de la possibilité d'une ligne directe, nous avons exploré dans ce but la vallée de la rivière Jacob jusqu'à sa source.

Pour parvenir au lac Simon, le terrain s'y prête avantageusement dans deux endroits différents, mais au-delà jusqu'à la hauteur des terres, l'élévation dépasse, 100 pieds de niveau, par demi-mille, surtout en approchant les hauteurs.

Vu la saison avancée, le peu de provisions qui nous restaient, la fatigue de quatre mois et l'allocation épuisée, nous avons terminé là nos explorations, prêts à y retourner dans la belle saison, pour y étudier certaines parties qui ne sont pas encore connues et qui pourraient peut être donner un résultat satisfaisant.

En conclusion, nous pouvons dire que l'ensemble de nos explorations nous a donné le résultat désiré, savoir : la possibilité de franchir le versant sud des Laurentides et trouver un passage facile, pour parvenir à la vallée du Lac St. Jean, afin de permettre à la ligne de Gosford de se poursuivre jusqu'au bord de ce lac. Le grand bien qui en résulterait pour les comtés de Chicoutimi, partie de Portneuf et Québec est facile à concevoir, mais le résultat, une fois le chemin en opération, dépasserait infiniment l'attente de tous les amis de cette œuvre patriotique; la colonisation surtout, voyant un vaste champ devant elle, et à la porte de nos marchés, avancerait à pas de géants vers le progrès, le bien être et la vie.

Le tout humblement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

(Signé.)

P. H. DUMAIS, A. P.

Québec, 3 mai 1876.

E. E. TACHÉ, ECR.

Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne,

MONSIEUR,

Conformément aux instructions de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne, je partis, vers la fin de janvier, pour déterminer les latitudes de Hull, Buckingham, Pointe Fortune, l'angle nord du comté d'Argenteuil et l'extrémité sud de la ligne entre les comtés d'Ottawa et de Pontiac. Je me rendis d'abord à Ottawa, où je reçus du ministre de l'intérieur une lunette zénithale. Je commençai immédiatement mes observations et j'obtins :

Hull, 2 et 4 février, Latitude 45° 25′ 32″ 7, erreur probable ₹ 0″ 18. Moyenne de 33 observations sur 19 paires d'étoiles.

Ligne Ottawa, Pontiac, 7 et 8 février, Latitude 45° 31′ 56″ 6 💆 0″ 23. Moyenne de 17 observations sur 15 paires d'étoiles.

Buckingham, 12 et 13 février, Latitude 45° 35′ 26″ 17 ≝ 0″ 19. Moyenne de 36 observations sur 22 paires d'étoiles.

Angle Nord d'Argenteuil, 24 et 25 février, Latitude 46° 18′ 55″ 7, ≝ 0″ 25, moyenne de 21 observations sur 15 paires d'étoiles.

Pointe Fortune, 2 et 3 mars, 45° 33′ 52″ 7 <u>M</u> 0″ 15. Moyenne de 37 observations sur 22 paires.

A Hull, l'observatoire était dans un terrain appartenant à Monsieur E. B. Eddy, et situé en arrière de l'hôtel Union; à Buckingham il était à la même place que celui du commandant Ashe, M. R., l'hiver précédent, et dans les autres endroits, aux extrémités des lignes qui s'y trouvent.

Mes remercîments sont dus à monsieur Lindsay Russell, député arpenteur général des terres de la Puissance, pour l'obligeance avec laquelle il a mis à ma disposition instruments, chronomètres, catalogues d'étoiles, et tout ce dont j'avais hesoin.

Je suis, avec respect,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

E. DEVILLE.

Québec, 10 novembre 1876.